

Fraternité



GAEL- Notice utilisateurs Demande annuelle d'ouverture France (hors DELF scolaire)

Septembre 2023





SOMMAIRE

Introduction: Présentation de GAEL

Icônes, boutons et actions courantes dans GAEL

1. Se connecter à GAEL

- 1.1. Se connecter en tant que partenaire FEI compte déjà existant
- 1.2. Se connecter en tant que partenaire FEI Première connexion

1.2.1. Création d'un mot de passe

1.2.2. Paramétrer votre profil

2. Naviguer dans GAEL

- 2.1. Page d'accueil
- 2.2. Utiliser les listes des académies et centres
- 2.3. Mode consultation/modification
- 2.4. Messages d'erreur dans GAEL
- 2.5. Notifications et mails

3. Processus d'une demande d'ouverture annuelle (DOA)

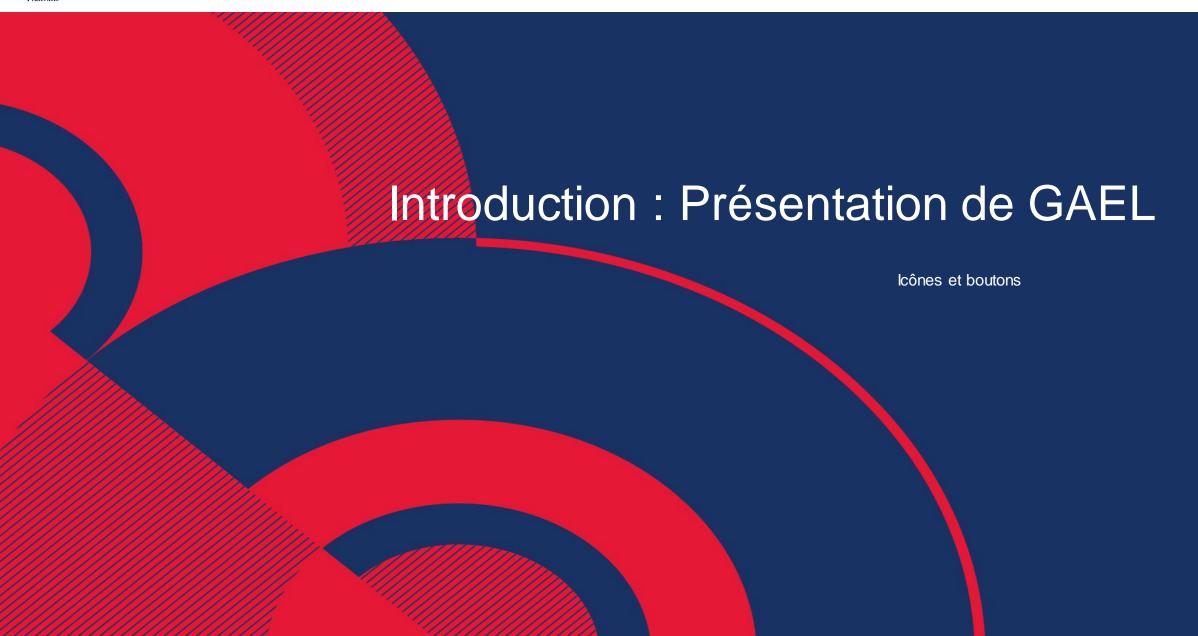
- 3.1. Les indispensables à la validation de l'inscription annuelle
- 3.2. Les étapes de la DOA France hors DELF scolaire

4. Soumettre la DOA

- 4.1. Actions du rectorat (Gestionnaire et/ou suppléant DELF-DALF hors scolaire) Première phase
- 4.2. Actions du centre d'examen (responsable de centre ou de secrétariat d'examen)
- 4.3. Actions du rectorat (Gestionnaire et/ou suppléant DELF-DALF hors scolaire) Dernière phase









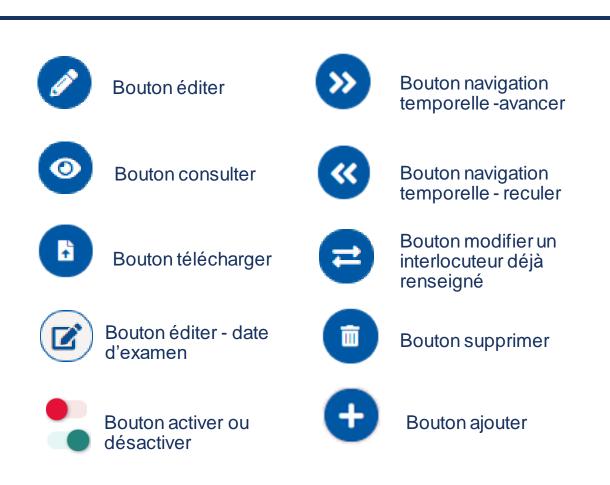


Introduction: Présentation de GAEL

Icônes et boutons 1/3

RECHERCHER	Permet d'effectuer une recherche
MODIFIER	Passage en mode modification
ANNULER	Annule et ne prend pas en compte les modifications effectuées. Permet également le retour en mode consultation
ENREGISTRER	Permet d'enregistrer une modification
*	Lorsqu'il y a un astérisque rouge en mode modification, cela signifie qu'il est obligatoire de remplir la case pour enregistrer les modifications. La case ne

peut être laissée vide.







Introduction: Présentation de GAEL

Icônes et boutons 2/3 Utilisateurs GAEL



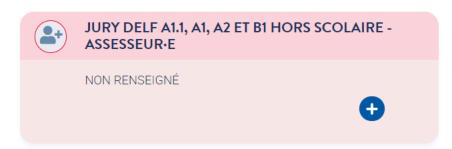
Cartouche vert:

toutes les coordonnées ont été renseignées, le profil est complet



Cartouche jaune:

la personne a été invitée à se connecter à GAEL mais n'a pas encore créé son profil. Lorsqu'elle l'aura fait, le cartouche passera en vert.



Cartouche rouge:

il faut renseigner le courriel de l'utilisateur (pour lui permettre de créer son compte)

Ajout de cartouche rouge:

Pour certains utilisateurs, il est possible de multiplier les cartouches : les assesseurs des jurys, les secrétaires de centre d'examen.

Un ajout de cartouche non désiré et non complété disparaît au rafraichissement de la page :







Introduction: Présentation de GAEL

Icônes et boutons 3/3

Lorsque vous cliquez sur les modules du menu supérieur, vous aurez accès aux différentes pages. Dans le cas d'une liste, le fonctionnement est commun à tout GAEL.

Exemple pour une académie de la liste "académies":







Introduction: Présentation de GAEL URL: https://gael.france-education-international.fr

Points de vigilance : période d'inactivité et blocage des pop-ups



Passé une période d'inactivité de 20 minutes, vous serez déconnecté-e de GAEL et invité-e à vous reconnecter.

Pensez à enregistrer les informations saisies!



Certains navigateurs Internet proposent des fonctionnalités de blocage des pop-ups, ce qui peut bloquer le téléchargement d'éditions générées dans GAEL.

Pensez à autoriser les pop-ups pour permettre le téléchargement des éditions!

Symboles utilisés dans cette notice :







Conseil pratique





- 1.1. Se connecter en tant que partenaire FEI compte déjà existant
- 1.2. Se connecter en tant que partenaire FEI premiers pas
 - 1.2.1. Création d'un mot de passe
 - 1.2.2. Paramétrer son compte





1.1. Se connecter en tant que partenaire FEI

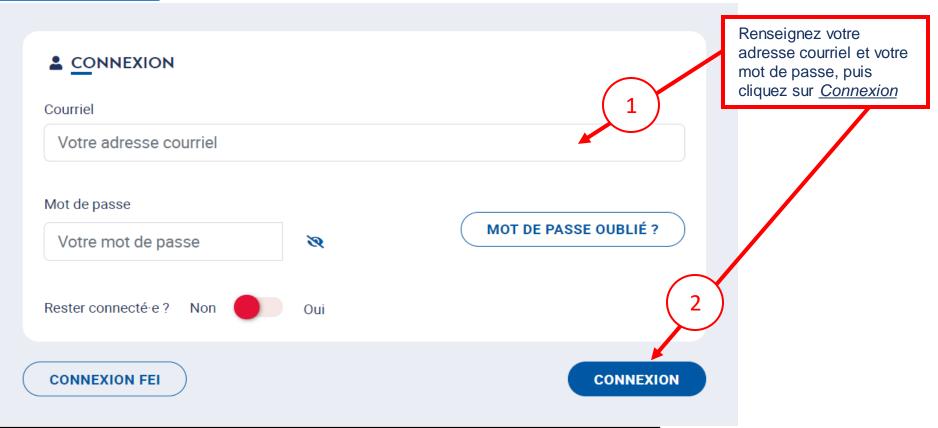
— compte déjà existant





1.1. Se connecter en tant que partenaire FEI – Profil déjà paramétré 1/3

URL: https://gael.france-education-international.fr





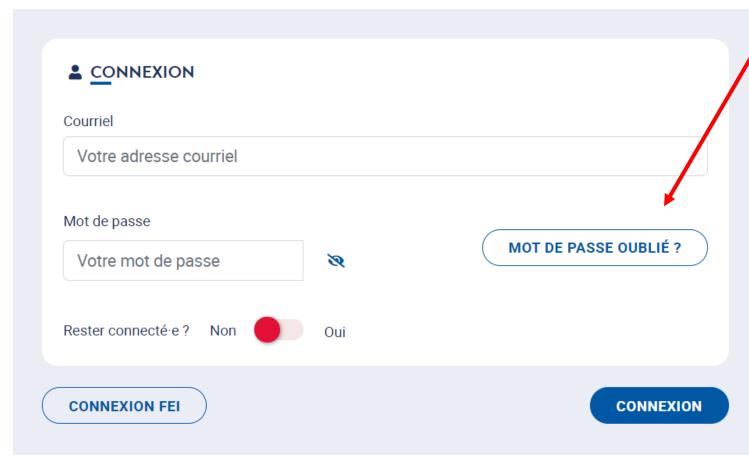
Le message *Compte utilisateur bloqué. Veuillez contacter un administrateur du site* apparaît quand il y a eu plus de 5 tentatives de connexion avec un mauvais mot de passe. Dans ce cas, il vous faut **patienter 5 minutes** avant de tenter une nouvelle connexion.





1.1. Se connecter en tant que partenaire FEI – Profil déjà paramétré 2/3

URL: https://gael.france-education-international.fr



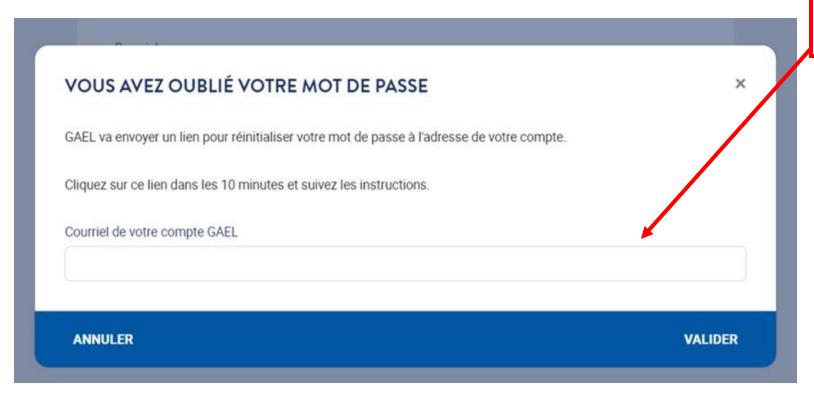
Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur <u>Mot de passe oublié</u>. Renseignez votre adresse email et vous recevrez un email vous permettant d'en créer un nouveau.





1.1. Se connecter en tant que partenaire FEI – Profil déjà paramétré 3/3

URL: https://gael.france-education-international.fr



Renseignez votre adresse email et vous recevrez un email vous permettant de créer un nouveau mot de passe.



GAEL ne prévient pas l'utilisateur lorsque l'adresse renseignée est incorrecte.

Pour rappel, l'adresse email renseignée initialement constitue votre identifiant utilisateur. Vous devez utiliser celle-ci pour demander un nouveau mot de passe en cas d'oubli.





1.2. Se connecter en tant que partenaire FEI — Première connexion

1.2.1. Création d'un mot de passe

1.2.2. Paramétrer votre profil





1.2. Se connecter en tant que partenaire FEI – Première connexion 1/6

1.2.1. Création d'un mot de passe



Il n'est <u>pas possible</u> de créer un compte sur GAEL via la page d'accueil.

Vous devez être **invité-e** à le faire par une personne autorisée dans votre dispositif.

Vous recevrez cette invitation par email.



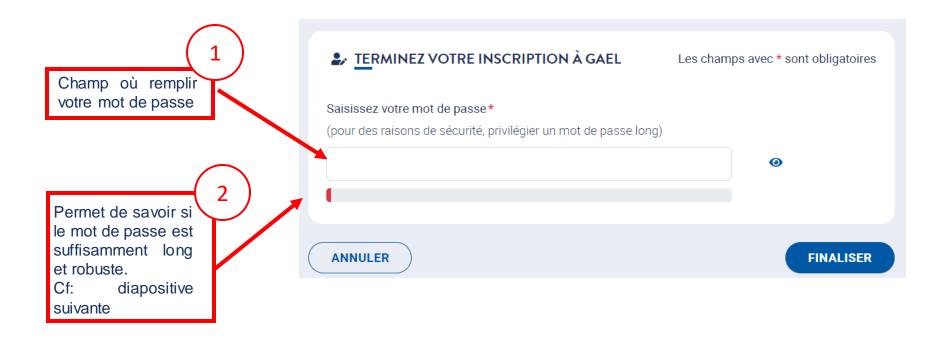
Madame, Monsieur, Ceci est un message automatique envoyé par l'application GAEL de France Éducation international. Afin de créer un compte vous permettant d'accéder à l'application GAEL, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous pour confirmer que cette adresse courriel est bien la vôtre puis saisir votre mot de passe. Créer mon compte En cas de besoin, vous pouvez contacter les administrateurs GAEL sur votre page contact: https://www.france-education-international.fr/article/contacts **FRANCE EDUCATION** INTERNATIONAL

Cliquez sur <u>Créer</u> <u>mon compte</u> pour être redirigé vers GAEL afin de paramétrer votre profil





- 1.2. Se connecter en tant que partenaire FEI Première connexion 2/6
 - 1.2.1. Création d'un mot de passe





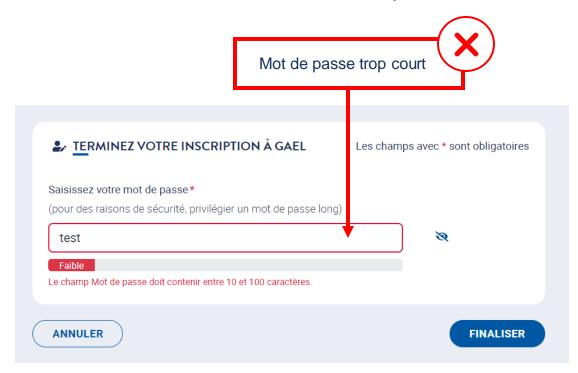


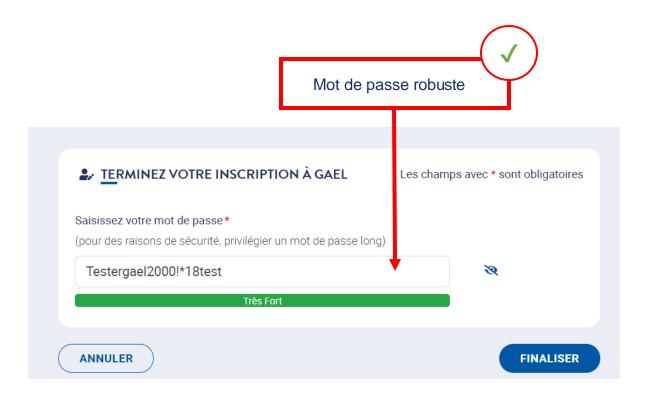




1.2. Se connecter en tant que partenaire FEI – Première connexion 3/6

1.2.1. Création d'un mot de passe





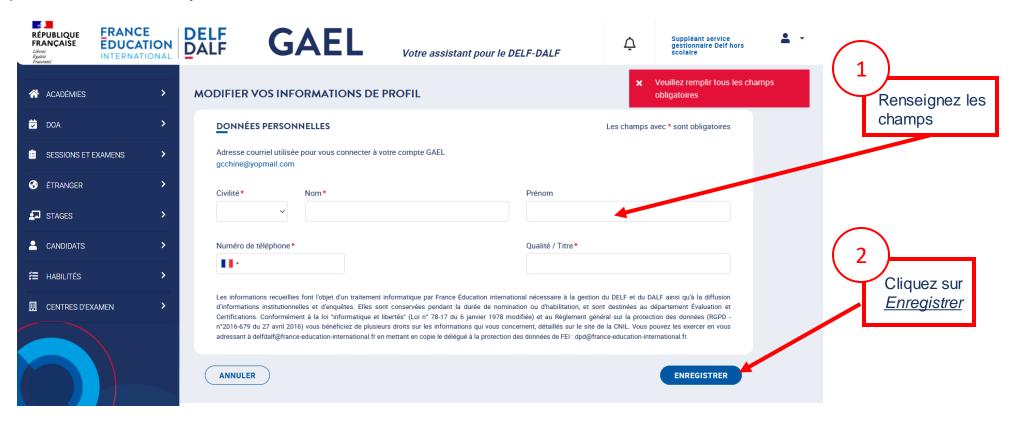


GAEL ne demande pas de caractères spéciaux, de majuscule, ou de chiffre pour votre mot de passe. Il y a cependant un nombre minimal de caractères demandés.





- 1.2. Se connecter en tant que partenaire FEI Première connexion 4/6
 - 1.2.2. a) Paramétrer votre profil : standard







1.2. Se connecter en tant que partenaire FEI – Première connexion 5/6

1.2.2. b) Paramétrer votre profil : membre de jury





La page de profil utilisateur des membres de jury est spécifique à leur fonction.

Ils doivent en effet renseigner la catégorie professionnelle à laquelle ils appartiennent.

Les présidents de jury sont en outre invités à téléverser l'image de leur signature dans leur profil afin qu'elle soit reprise sur les procèsverbaux d'examen et attestations de réussite.

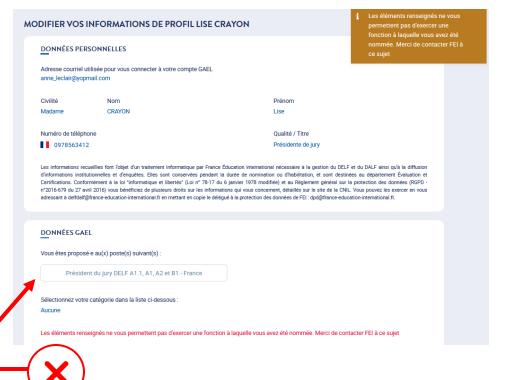
Attention: le fichier pour la signature est visible uniquement en mode consultation; en mode édition, le fichier n'est pas visible. Pour passer en mode consultation, il faut cliquer sur le bouton *Annuler* en bas à gauche de l'écran.

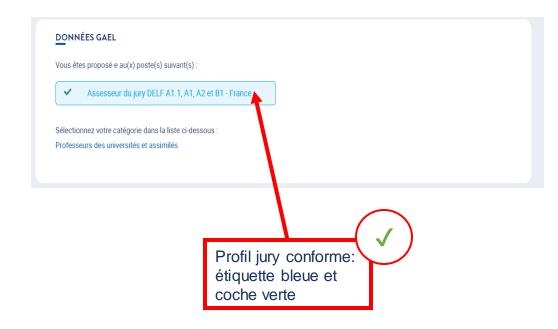




1.2. Se connecter en tant que partenaire FEI – Première connexion 6/6

1.2.2. b) Paramétrer votre profil : membre de jury





Profil jury non conforme : étiquette grisée et message d'erreur

 \triangle

Après avoir cliqué sur *Enregistrer*, vérifiez que l'étiquette est bien bleue avec une coche verte et non grisée.

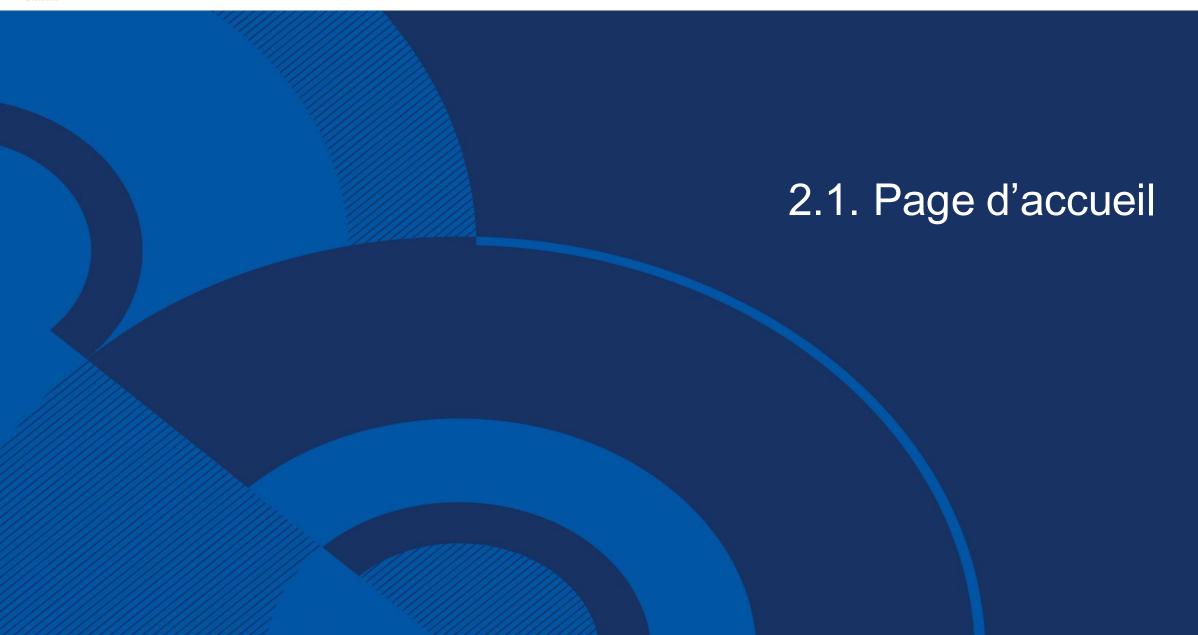




- 2.1. Page d'accueil
- 2.2. Utiliser les listes des académies et centres d'examen
- 2.3. Mode consultation / modification d'une académie
- 2.4. Messages d'erreurs dans GAEL
- 2.5. Notifications et mails











Permet de

dérouler le

menu du profil

2. Naviguer dans GAEL

2.1. Page d'accueil 1/1



Notifications Si l'utilisateur reçoit

des notifications, elles seront affichées

de notifications.

ici grâce à un numéro

indiquant le nombre

Profil(s)

de l'utilisateur



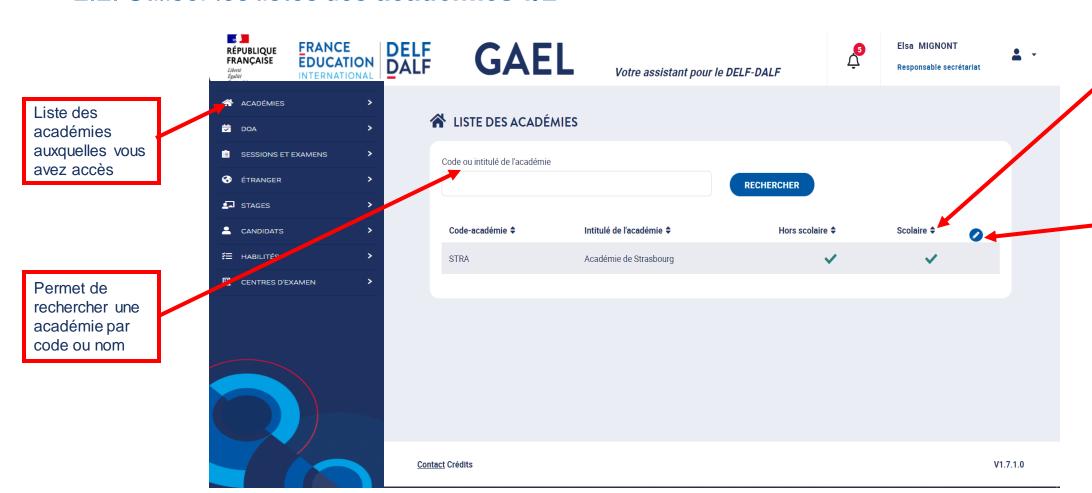


2.2. Utiliser les listes des académies et centres d'examen





2.2. Utiliser les listes des académies 1/2



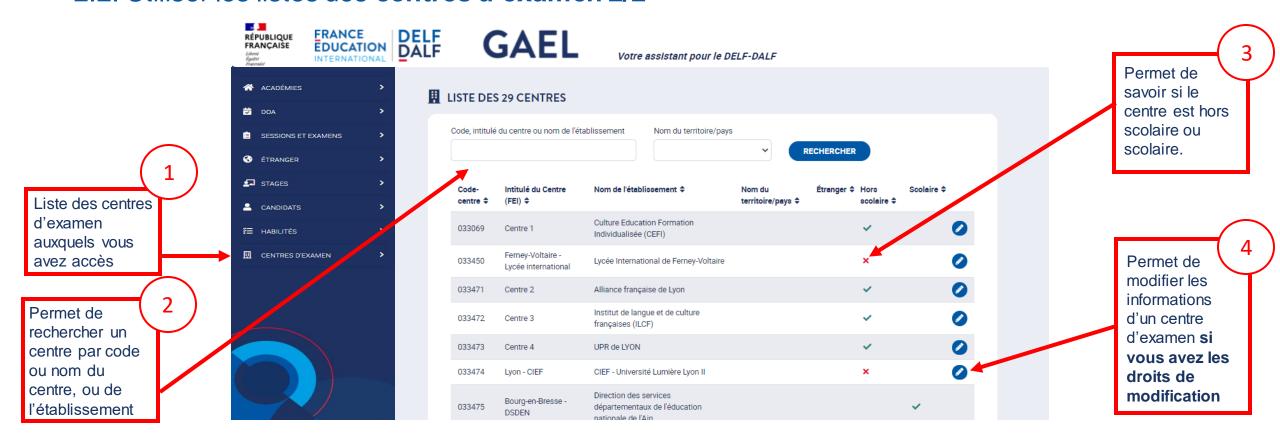
Permet de savoir si l'académie comporte des centres DELF scolaire, hors scolaire ou les deux.

Permet de modifier les informations d'une académie si vous avez les droits pour cela.





2.2. Utiliser les listes des centres d'examen 2/2





Il est possible de classer la liste des centres d'examen par code, intitulé du centre, nom de l'établissement, nom du territoire, hors scolaire et scolaire en cliquant sur ♦



Les colonnes hors scolaire / scolaire concernent uniquement les centres en France.



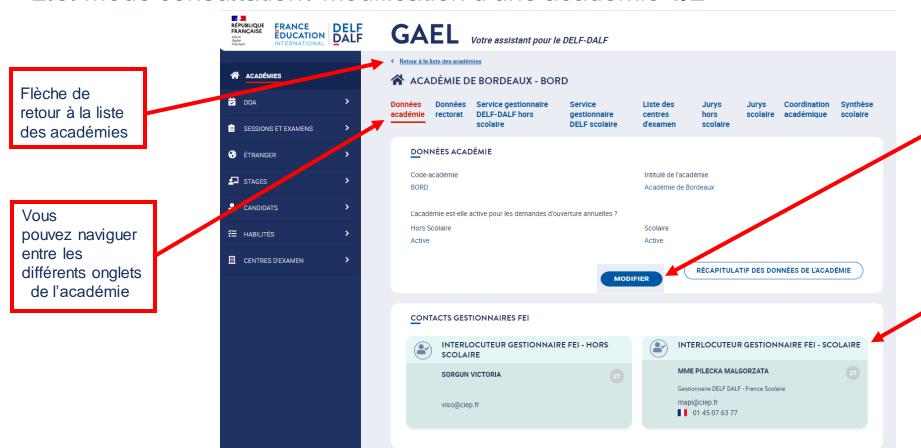


2.3. Mode consultation / modification d'une académie





2.3. Mode consultation / modification d'une académie 1/2



Mode consultation de la page d'une académie (ici, Bordeaux): il est possible de modifier les informations en cliquant sur Modifier si vous avez les droits de modification

Cf. diapositive suivante

Cartouche contacts gestionnaires FEI:

ici, vous trouvez le contact de votre interlocuteur privilégié à FEI



Les flèches *retour* du moteur de recherche permettent également de revenir à la liste des académies.



Permet

d'annuler les

de ne pas les

redirigé sur la

page en mode consultation

enregistrer.

modifications et

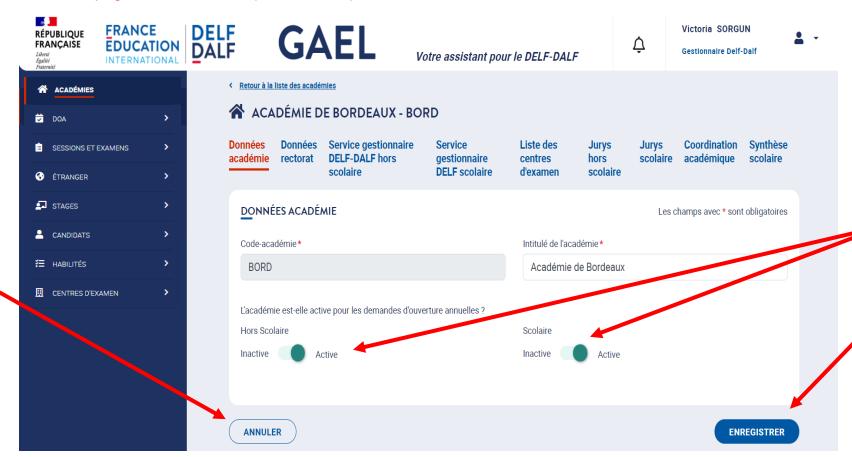
L'utilisateur sera



2. Naviguer dans GAEL

2.3. Mode consultation / modification d'une académie 2/2

Mode modification de la page d'une académie (ici, Bordeaux)



Permet d'indiquer si l'académie est ouverte pour du scolaire ou du hors scolaire

Permet d'enregistrer les modifications et redirige sur la page en mode consultation



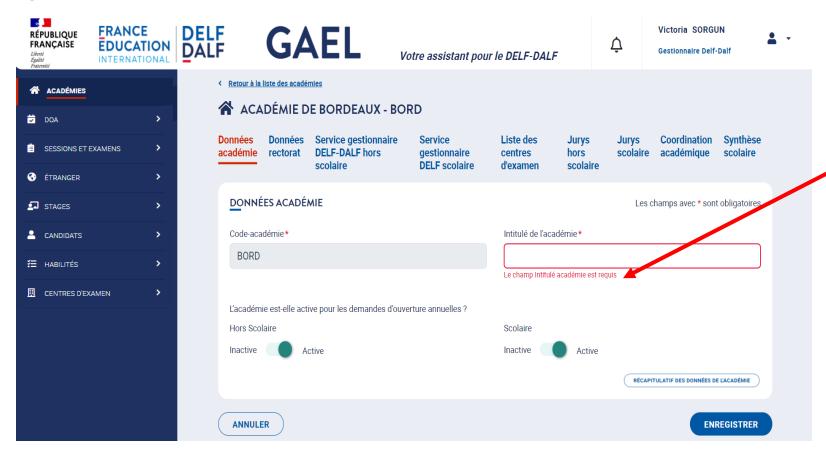


2.4. Messages d'erreur rencontrés dans GAEL





2.4. Messages d'erreur rencontrés dans GAEL 1/3

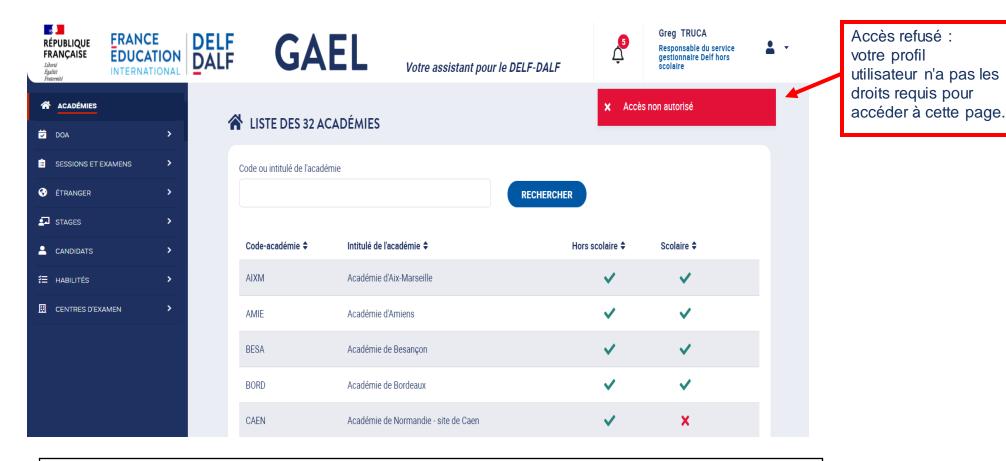


Un message d'erreur en rouge vous indique si un champ obligatoire n'a pas été renseigné ou si le remplissage est incorrect.





2.4. Messages d'erreur rencontrés dans GAEL 2/3





Exemple: avec un profil de gestionnaire **DELF hors scolaire**, il n'est pas possible de cliquer sur certains onglets concernant le **DELF scolaire**, ni de modifier les informations du scolaire





La recherche n'aboutit

pas : il n'y a pas de

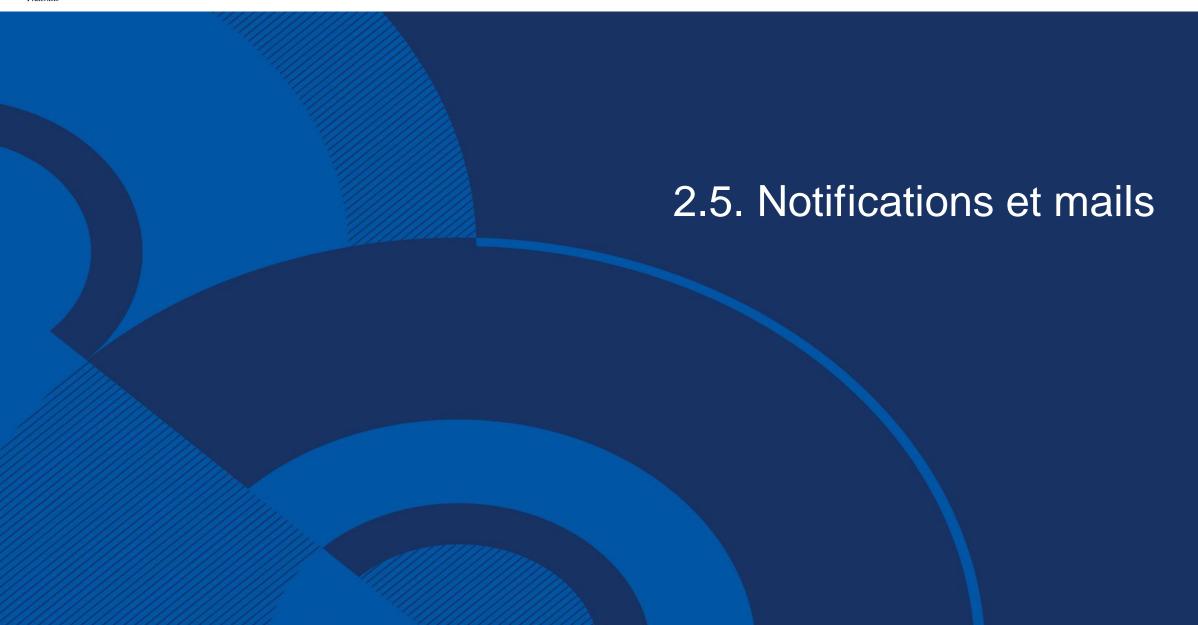
2. Naviguer dans GAEL

2.4. Messages d'erreur rencontrés dans GAEL 3/3













2.5. Notifications et mails : **notifications dans GAEL 1/2**



Vos notifications apparaissent en liste ici

Cliquer sur x permet de supprimer la notification. Cliquer sur permet d'être redirigé sur la page où des modifications doivent être apportées de votre part.









Cliquer sur le bouton vous

redirige vers GAEL

2. Naviguer dans GAEL

2.5. Notifications et mails : réception d'emails 2/2

Madame, Monsieur,

Ceci est un message automatique envoyé par l'application GAEL de France Éducation international.

J'ai le plaisir de vous informer de l'ouverture de la campagne d'organisation des sessions DELF-DALF en France (DELF hors scolaire) pour l'année civile 2026. Voici le lien vers l'application où vous pourrez saisir en ligne l'ensemble des informations requises pour votre académie. Je vous saurais gré de bien vouloir compléter les informations à saisir en ligne avant le 01/10/2021.

Ouvrir GAEL

En cas de besoin, vous pouvez contacter les administrateurs GAEL sur votre page contact : https://www.france-education-international.fr/article/contacts

FRANCE EDUCATION INTERNATIONAL

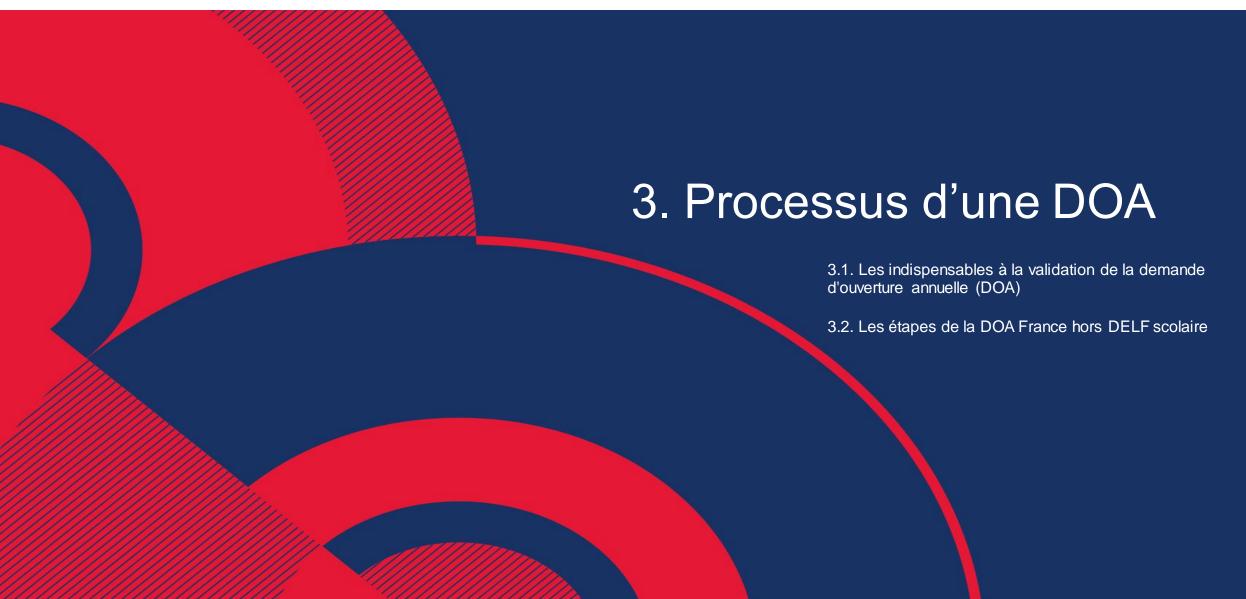
France Éducation international, Sèvres En apprendre plus sur France Éducation international ? <u>C'est ici !</u>



Exemple d'email envoyé par GAEL. GAEL envoie un email lorsqu'une action est requise de votre part. Il n'est pas possible d'y répondre : pour contacter FEI, il faut passer par les échanges email traditionnels avec votre gestionnaire FEI.











3.1. Les indispensables à la validation de la demande d'ouverture annuelle





3. Processus d'une DOA

3.1. Les indispensables à la validation de la demande d'ouverture annuelle

Plusieurs informations sont indispensables à la validation de la DOA

1 Les jurys doivent être complets.

Tous les tarifs doivent être renseignés (réductions comprises).

Chaque responsable de centre doit avoir signé la charte de centre d'examen et s'être positionné sur le calendrier des sessions.





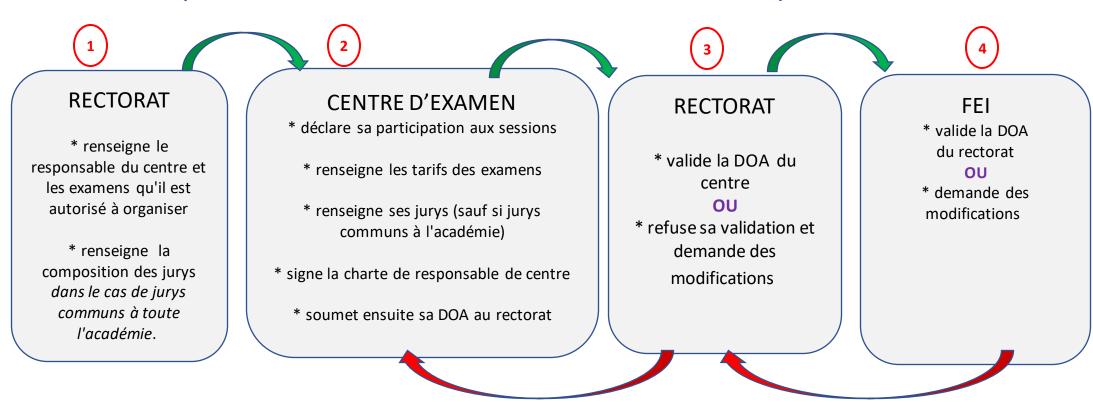
3.2. Les étapes de la DOA France hors DELF scolaire





3. Processus d'une Demande d'Ouverture Annuelle

3.2. Les étapes de la DOA France hors scolaire : schéma récapitulatif





L'organisation administrative des examens DELF-DALF en France est détaillée dans le *Manuel du responsable de centre d'examen DELF-DALF en France (hors DELF scolaire)*











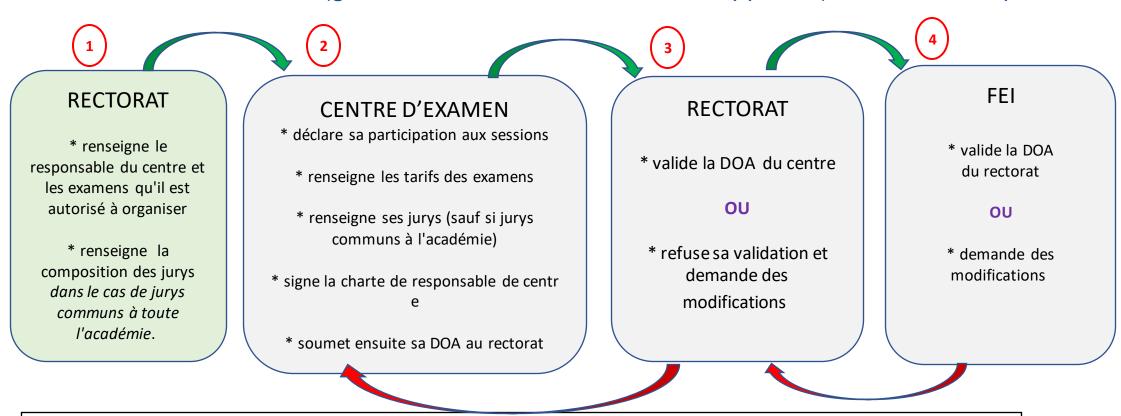
4.1. Actions du rectorat (Gestionnaire et/ou suppléant DELF-DALF hors scolaire)

- Première phase





4.1. Actions du rectorat (gestionnaire DELF-DALF et/ou suppléant) : schéma récapitulatif





Vous devez renseigner/actualiser le courriel des responsables de centre afin que ces derniers puissent accéder à la demande d'ouverture pour organiser les sessions de l'année à venir. De même, la composition des jurys doit être renseignée pour que les sessions puissent se tenir.

FRANÇAISE

Liberté Égalité



4. Soumission de l'inscription annuelle

4.1. Actions du rectorat (1/23): connexion à GAEL 1/2

Afin de déclarer la DOA, les partenaires de FEI au rectorat ont un certain nombre d'informations à renseigner sur GAEL. Les différentes étapes vous seront décrites ci-après.



FRANÇAISE

Liberté Égalité





Cliquez sur le

pictogramme

serez alors

« crayon ». Vous

redirigé.e sur la

page en mode

modification

4. Soumission de l'inscription annuelle

4.1. Actions du rectorat (2/23) : connexion à GAEL 2/2

Après avoir cliqué sur le menu Académies, vous serez redirigé.e vers la liste des académies référencées dans GAEL





Le pictogramme « crayon » ne sera présent que sur la ligne de votre académie. Pour les autres académies, vous pouvez toutefois consulter les informations déclarées.

Sur cette page, le profil suivant :

Responsable du service gestionnaire hors scolaire

Suppléant.e du service gestionnaire hs







4. Soumission de l'inscription annuelle

4.1. Actions du rectorat (3/23): Onglet Données rectorat 1/3

Si vous avez cliqué sur le pictogramme « crayon », vous serez redirigé.e sur l'onglet Données rectorat en mode modification. Si vous avez cliqué sur la ligne, vous serez redirigé.e sur cette page en mode consultation, il faudra alors cliquer sur le bouton « Modifier » pour renseigner les différents champs.









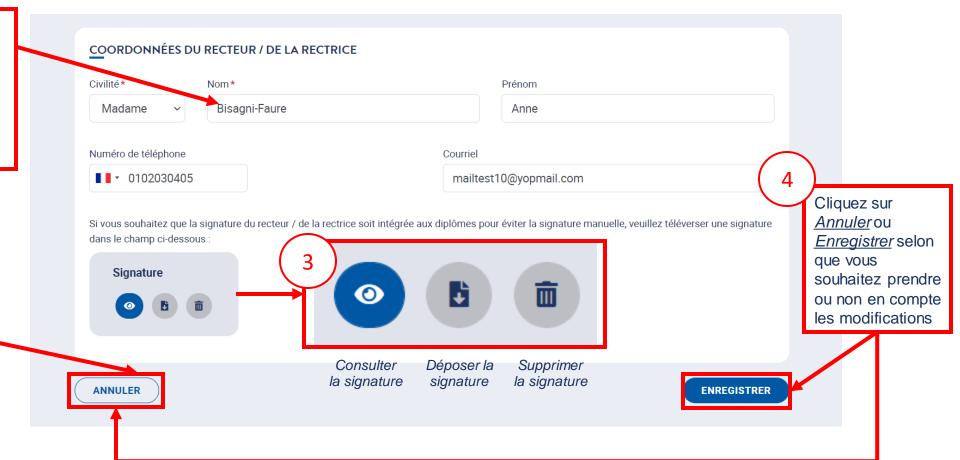
4.1. Actions du rectorat (4/23): Onglet Données rectorat 2/3

Si vous avez cliqué sur le pictogramme « crayon », vous serez redirigé sur l'onglet Données rectorat en mode modification. Si vous avez cliqué sur la ligne, vous serez redirigé sur cette page en mode consultation, il faudra alors cliquer sur le bouton Modifier pour renseigner les différents champs.

Les services gestionnaires du rectorat ont la responsabilité d'actualiser le nom du recteur ou de la rectrice en cas de changement. Pour rappel, la civilité renseignée pour le recteur ou la rectrice est reprise sur les diplômes.

La signature du/de la recteur/trice peut être renseignée afin qu'elle soit automatiquement imprimée sur les diplômes.

Ce dépôt dans GAEL doit être complétée par la signature d'une convention (rectorat - FEI - Imprimerie nationale) qui vous sera adressée après dépôt de la signature.



Sur cette page, le profil suivant :

Responsable du service gestionnaire hors scolaire

Suppléant.e du service gestionnaire hs







4. Soumission de l'inscription annuelle

4.1. Actions du rectorat (5/23): Onglet Données rectorat 3/3





Sur l'onglet « Service gestionnaire DELF scolaire », vous pouvez uniquement consulter les informations.

Aucune modification n'est autorisée.







4.1. Actions du rectorat (6/23): Onglet Service gestionnaire DELF-DALF hors scolaire 1/2

Au clic sur l'onglet Service gestionnaire DELF-DALF hors scolaire, vous serez redirigé.e sur la page suivante :



En cas de départ, il faut désigner votre successeur. Vous pouvez le faire en cliquant sur le pictogramme « Flèches croisées »

RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE

Liberté Égalité

Suppléant.e du service gestionnaire hs







4. Soumission de l'inscription annuelle

4.1. Actions du rectorat (7/23): Onglet Service gestionnaire DELF-DALF hors scolaire 2/2

Au clic sur l'onglet Service gestionnaire DELF-DALF hors scolaire, vous serez redirigé sur la page suivante :

Retour à la liste des académies ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS - ORLT Données Service gestionnaire Liste des Jurys Synthèse académie rectorat DELF-DALF hors gestionnaire hors scolaire académique scolaire centres scolaire **DELF** scolaire scolaire SERVICE GESTIONNAIRE DELF-DALF HORS SCOLAIRE ps avec * sont obligatoires Nom du service gestionnaire* Adresse identique au rectorat Oui Adresse* Code postal* Ville* Localité

Si l'adresse du service n'est pas identique à celle du rectorat (renseignée dans l'onglet « Données rectorat »), vous avez la possibilité de déclarer une adresse différente en plaçant le bouton sur *Non*

> Vous pouvez sauvegarder les données ou annuler la modification grâce aux boutons

est sur *Non* les champs sont affichés, lorsqu'il est sur *Oui*, ils sont

masqués

Lorsque le bouton

_

Sur cette page, le profil suivant :

Responsable du service gestionnaire hors scolaire Suppléant.e du service gestionnaire hs







Afin de modifier

selon laquelle le

non, cliquez sur

jury est unique ou

le bouton Modifier situé en bas de la

MODIFIER

l'information

page

4. Soumission de l'inscription annuelle

4.1. Actions du rectorat (8/23): Onglet Jurys hors scolaire 1/3

JURY DELF B2 ET DALF C1 ET C2 HORS SCOLAIRE -

PRÉSIDENT-E

MME HESLOUIS ELODIE

Maîtres de conférences et assimilés

Cliquez maintenant sur l'onglet "Jurys hors scolaire" pour la composition des jurys

En tant que service gestionnaire "hors scolaire", l'onglet « Jurys scolaire » vous est accessible uniquement en mode consultation.



8



est possible de déclarer que le

l'académie. ou

bien qu'il est

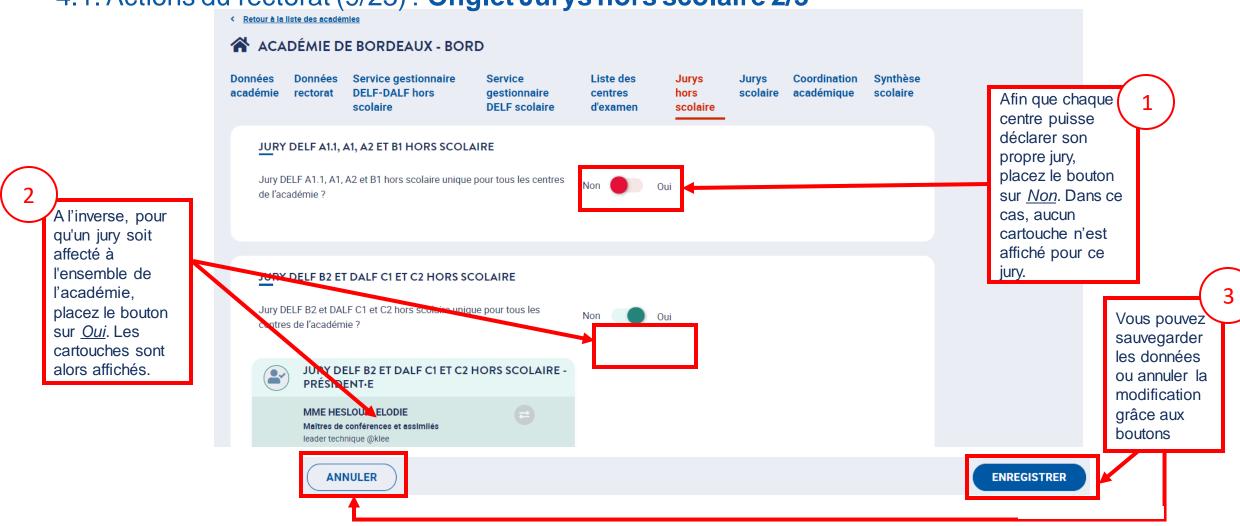
centre







4.1. Actions du rectorat (9/23): Onglet Jurys hors scolaire 2/3









4.1. Actions du rectorat (10/23): Onglet Jurys hors scolaire 3/3

Composition des jurys : lorsqu'il existe un jury propre à chaque centre, il est nécessaire de renseigner les 2 jurys (A1.1 à B1 ET B2 à C2) dans GAEL (vous pouvez saisir les informations identiques si le second jury n'a pas lieu d'être)





RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE

Si vous avez cliqué sur le bouton « Ajouter un.e assesseur.e », un nouveau cartouche apparaît. S'il n'est pas immédiatement renseigné par un mail, il disparaîtra en quittant cet onglet.

Attention, un changement de jury est à effet immédiat. La modification doit donc être faite lorsqu'il y a un changement effectif de jury.



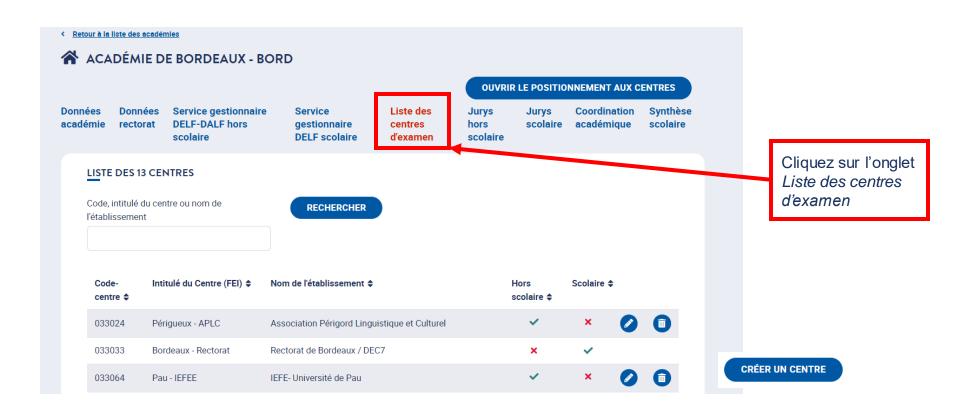




4.1. Actions du rectorat (11/23): Onglet Liste des centres d'examen

Sur cette page, il est possible :

- 1) de se rendre sur la page d'un centre pour consulter ou modifier certaines données;
- 2) de supprimer un centre si aucune donnée de session n'est rattachée à ce centre ;
- 3) de créer un nouveau centre si besoin.





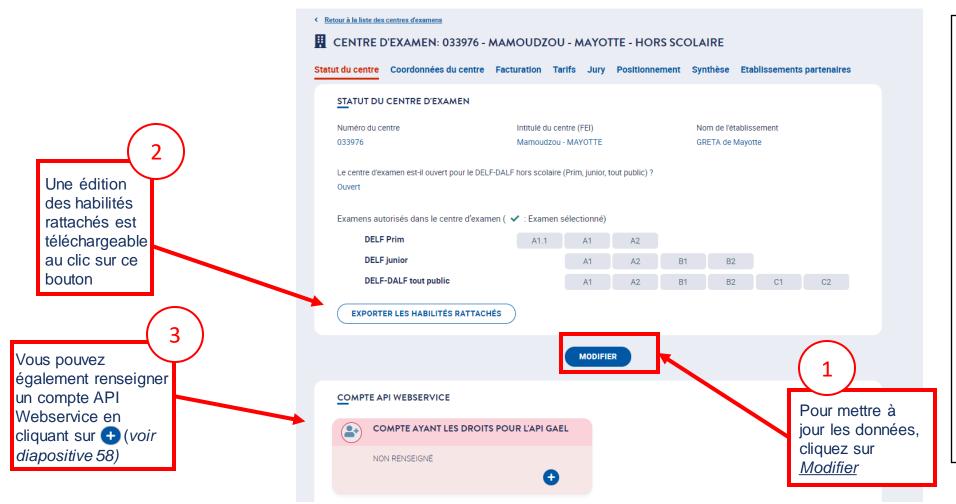


4.1. Actions du rectorat (12/23): Onglet Statut du centre 1/5

Vous devez vérifier et mettre à jour si nécessaire les données du centre (onglets "Statut du centre" et "Coordonnées du centre")



Le rectorat ne peut pas modifier l'intitulé du centre. Cette information peut être modifiée uniquement par FEI.





L'API est une solution informatique qui permet à des applications de communiquer entre elles et de s'échanger mutuellement des services ou des données.

Dans GAEL, ces webservices concernent les inscriptions des candidats et le téléversement des résultats.

Les API sont donc réservées à des centres utilisant déjà un logiciel local de gestion des candidats dont le développeur établira la connexion entre ce logiciel et GAEL. Pour toute question technique relative

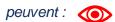
aux API/webservices

de GAEL, contactez l'adresse : gael-

api@france-education-international.fr.

FRANÇAISE

Liberté Égalité



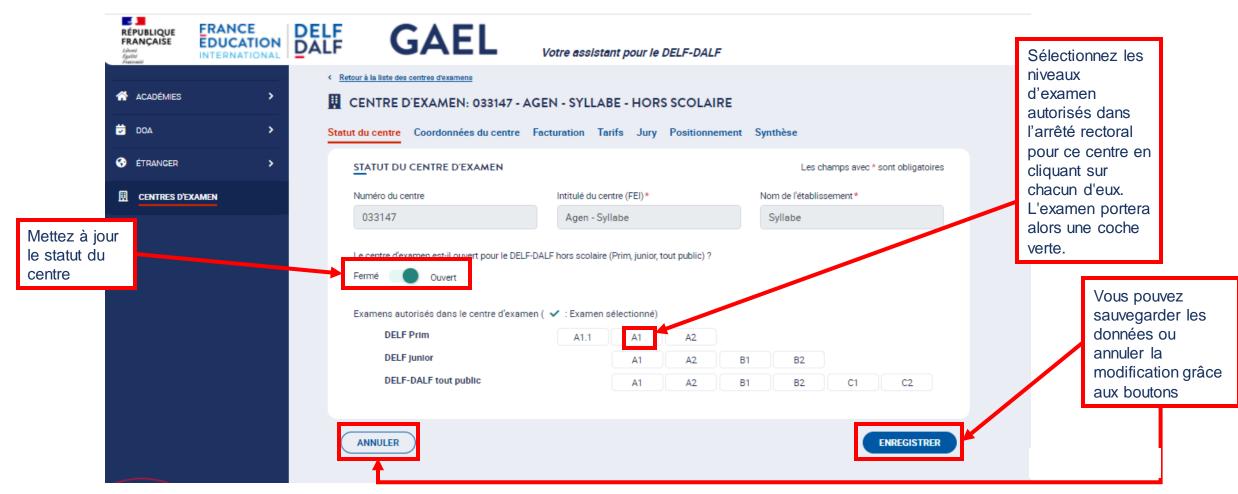




4. Soumission de l'inscription annuelle

4.1. Actions du rectorat (13/23): Onglet Statut du centre 2/5

Les données du centre sont à mettre à jour ici : statut du centre (ouvert ou fermé) et examens autorisés dans ce centre.



FRANÇAISE

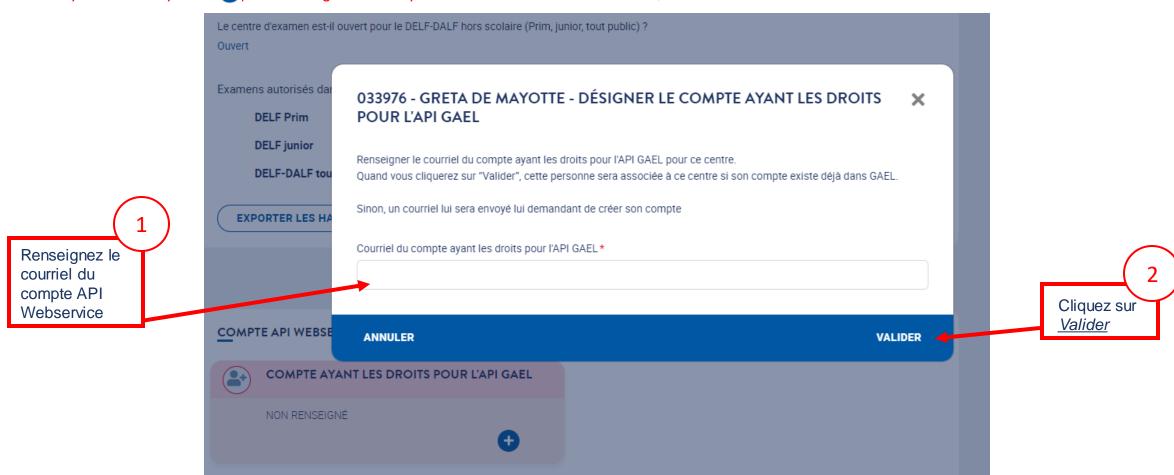




4. Soumission de l'inscription annuelle

4.1. Actions du rectorat (14/23): Onglet Statut du centre 3/5

Après avoir cliqué sur 🕕 pour renseigner un compte API Webservice le cas échéant, une fenêtre s'ouvre :



FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternite



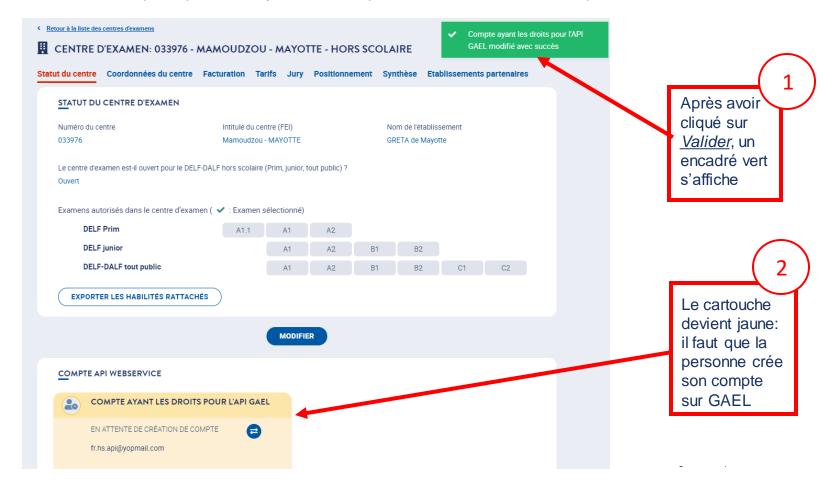




4. Soumission de l'inscription annuelle

4.1. Actions du rectorat (15/23): Onglet Statut du centre 4/5

Après avoir cliqué sur Valider, un encadré vert s'affiche et il faut que la personne ayant les droits pour l'API GAEL crée son compte et/ou se connecte



FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

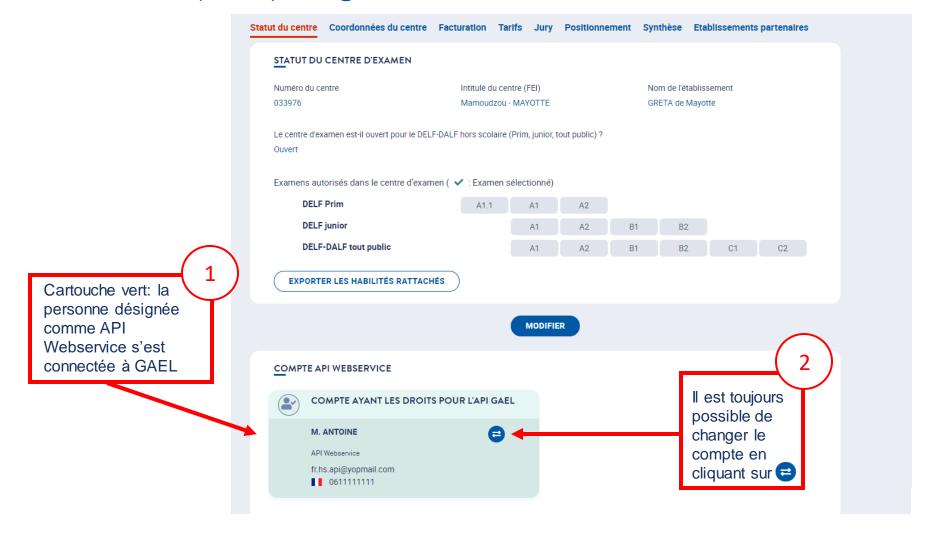






4. Soumission de l'inscription annuelle

4.1. Actions du rectorat (16/23): Onglet Statut du centre 5/5



Il est également possible de modifier la modalité de tri des

62)

diplômes en cliquant sur *Modifier (cf. diapo*



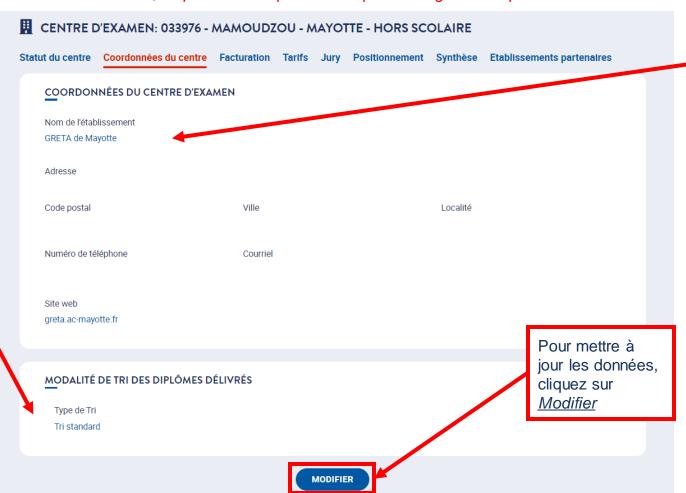




4. Soumission de l'inscription annuelle

4.1. Actions du rectorat (17/23): Onglet Coordonnées du centre 1/4

Pour mettre à jour les coordonnées du centre, cliquez dans un premier temps sur l'onglet correspondant.





L'adresse du centre d'examen est obligatoire pour rendre possible l'envoi des diplômes.



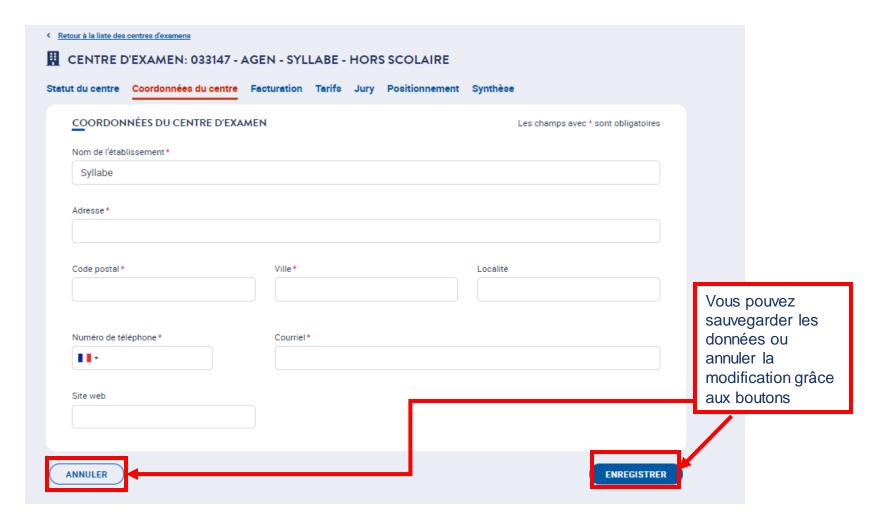
Vous pouvez déléguer ces actions au centre d'examen.







4.1. Actions du rectorat (18/23): Onglet Coordonnées du centre 2/4





4.1. Actions du rectorat (19/23): Onglet Coordonnées du centre 3/4

Après avoir cliqué sur Modifier, vous pouvez sélectionner la modalité de tri des diplômes délivrés :





Modalité de tri des diplômes :

- Le tri standard permet l'édition des diplômes par centre d'examen, code-session et ordre alphabétique des noms de famille des candidats;
- Le tri par origine permet l'édition des diplômes en fonction de l'établissement d'origine du candidat (sous réserve que cette origine ait été précisée lors de l'inscription du candidat).



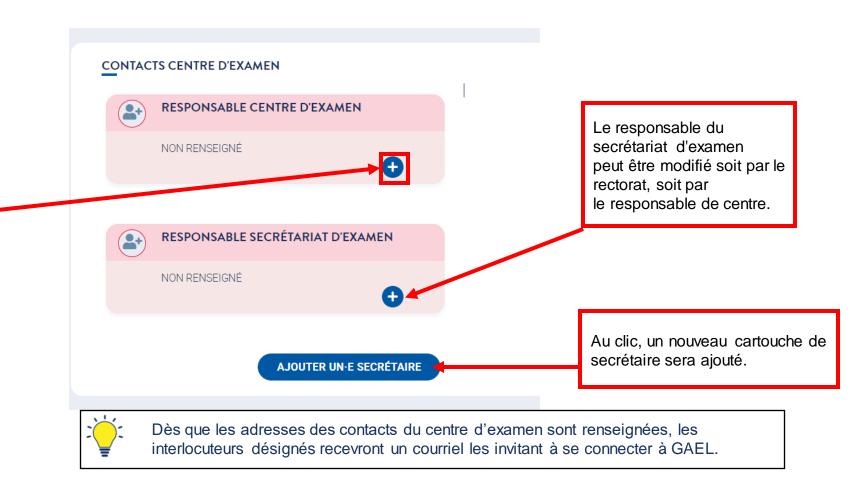


4.1. Actions du rectorat (20/23): Onglet Coordonnées du centre 4/4

Les contacts du centre sont à mettre à jour.

Lorsqu'aucun
responsable n'est
renseigné, il faut cliquer
sur le pictogramme
« + ». Il sera alors
possible de renseigner
une adresse email,
comme pour le jury.
Il vous appartient de
désigner le responsable
du centre d'examen et
d'actualiser cette
information en cas de
changement.

RÉPUBLIQUE





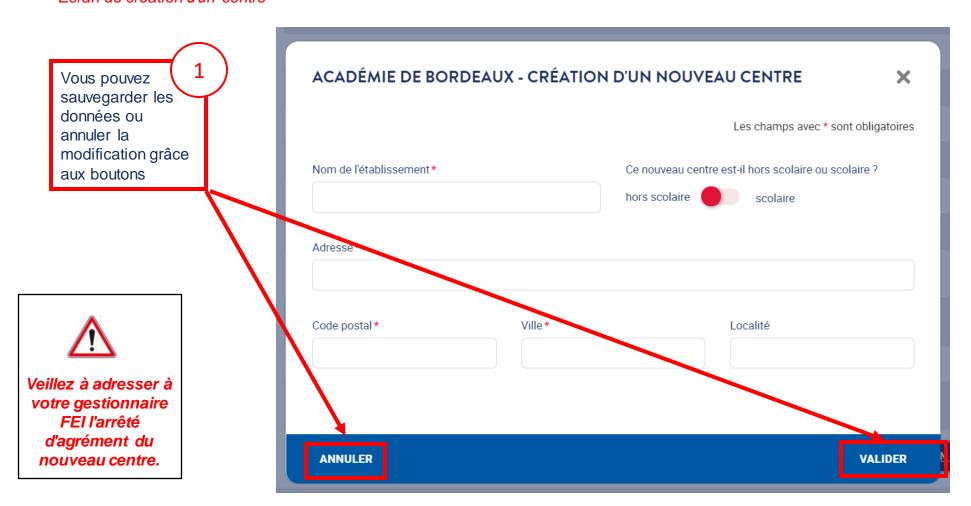


4.1. Actions du rectorat (21/23): Onglet Liste des centres d'examen 1/3

Ecran de création d'un centre

RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE



Une fois que vous avez validé, le nouveau centre apparaît dans la liste des centres d'examen avec le code-centre et le nom de l'établissement. L'intitulé définitif sera renseigné par FEI.





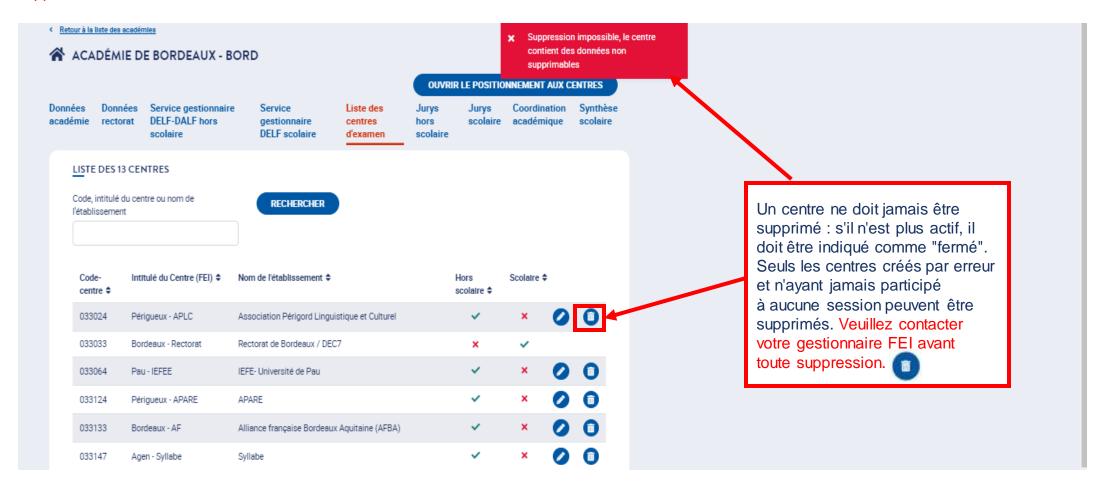
4.1. Actions du rectorat (22/23): Onglet Liste des centres d'examen 2/3

Ecran de suppression d'un centre

RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité







CRÉER UN CENTRE



4. Soumission de l'inscription annuelle

4.1. Actions du rectorat (23/23): Onglet Liste des centres d'examen 3/3

A l'issue de l'ensemble des opérations précédentes, vous devez ouvrir le positionnement aux centres afin que ces derniers puissent organiser leurs sessions.



Cette ouverture ne doit être déclenchée qu'après avoir vérifié les informations relatives à chacun des centres.

		EMIE D	nies E BORDEAUX - B	ORD		OUVRIR LE POSITIONNEMENT AUX CENTRES						ouvrir le	Lorsque vous voudrez ouvrir le positionnement aux centres, cliquez ici.	
Donné acadé		Données rectorat	Service gestionnaire DELF-DALF hors scolaire	e Service gestionnaire DELF scolaire	Liste des centres d'examen	Jurys hors scolaire	Jurys scolaire	Coordir acadén		Synthès scolaire		Ces derr réserve	niers, sous que l'adresse	
	LISTE DES 13 CENTRES Code, intitulé du centre ou nom de l'établissement		RECHERCHER								courriel de leur responsable ait bien été renseignée, seront alors en mesure de se positionner sur les sessions, de définir			
	Code- centre		tulé du Centre (FEI) 💠	Nom de l'établissement \$			Hors scolaire 	Scolaire \$				(sauf en	leurs tarifs et leurs jurys (sauf en cas de jury académique commun	
	03302	4 Pér	igueux - APLC	Association Périgord Linguis	istique et Culturel		~	×					aux centres)	
	03303	3 Bor	Bordeaux - Rectorat Rectorat de Bordeaux / DE		7		×	~						
	03306	4 Pau	ı - IEFEE	IEFE- Université de Pau			~	×						



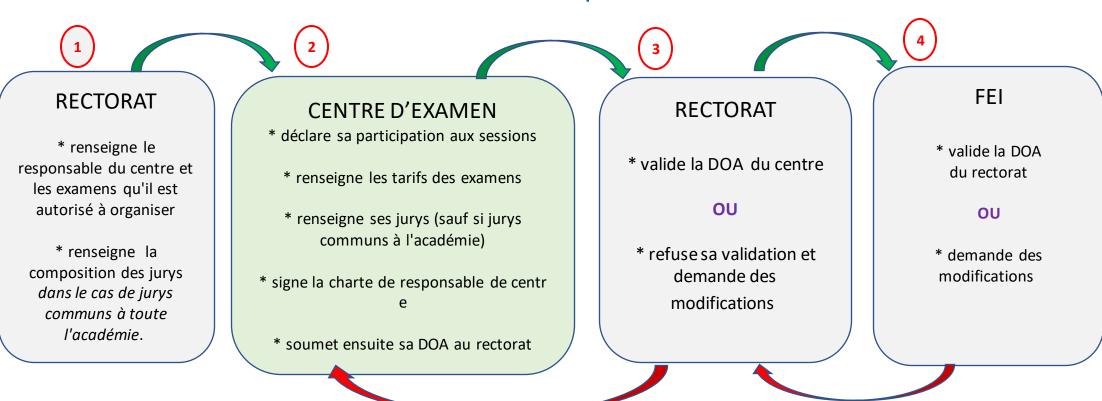


4.2. Actions du centre d'examen (responsable de centre ou de secrétariat d'examen)





4.2. Actions du centre d'examen : schéma récapitulatif







4. Soumission de l'inscription annuelle

4.2. Actions du centre d'examen : Coordonnées du centre (1/4)

Les données de cette page peuvent avoir été modifiées par le rectorat. Vous pouvez ici vérifier qu'elles sont correctes et les faire corriger le cas échéant, en contactant votre gestionnaire (hors DELF scolaire) au rectorat.

 Retour à la liste des centres d'examens Vous pouvez CENTRE D'EXAMEN: 033024 - PÉRIGUEUX - APLC - HORS SCOLAIRE consulter l'onglet "Statut du centre" Statut du centre Coordonnées du centre Facturation Tarifs Jury Positionnement Synthèse pour vérifier les données saisies par le rectorat. Vous ne COORDONNÉES DU CENTRE D'EXAMEN pouvez pas les modifier vous-même. Nom de l'établissement Association Périgord Linguistique et Culturel Adresse Il convient de vérifier 10 bis rue Louis Blanc que l'adresse du centre d'examen est correctement Code postal Ville Localité renseignée pour Périgueux 24000 rendre possible l'envoi des diplômes.

FRANÇAISE

4. Soumission de l'inscription annuelle

4.2. Actions du centre d'examen : Coordonnées du centre (2/4) : Signer la charte 1/3

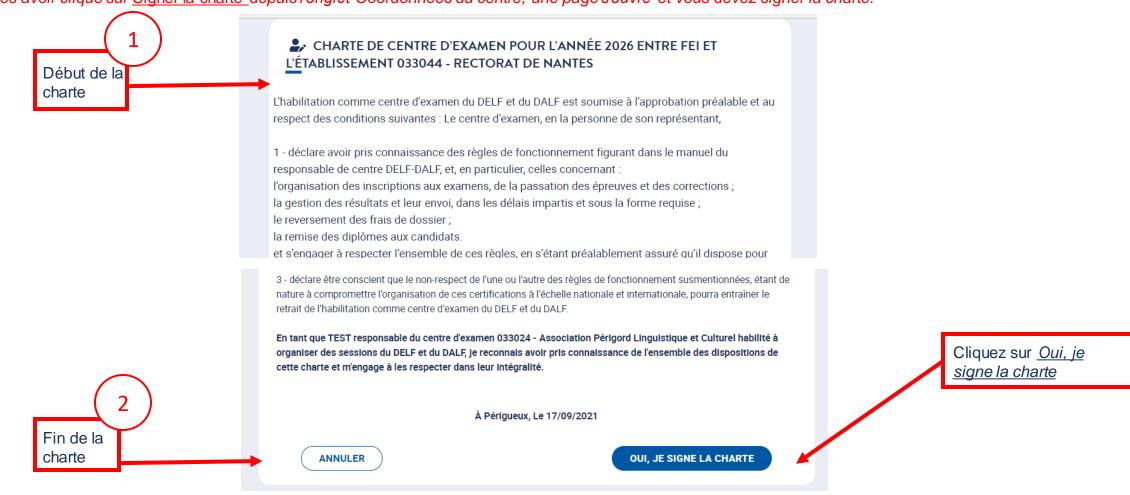






4.2. Actions du centre d'examen : Coordonnées du centre (3/4) : Signer la charte 2/3

Après avoir cliqué sur Signer la charte depuis l'onglet Coordonnées du centre, une page s'ouvre et vous devez signer la charte.









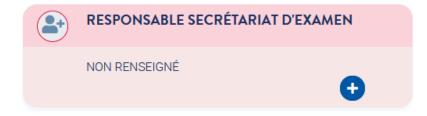
4. Soumission de l'inscription annuelle nationale

4.1. Actions du centre d'examen : Coordonnées du centre (4/4) : Signer la charte 3/3

Après avoir cliqué sur Oui, je signe la charte vous êtes redirigé.e sur l'onglet coordonnées du centre

CONTACTS CENTRE D'EXAMEN





AJOUTER UN-E SECRÉTAIRE

Charte FEI de l'année à venir : 2022

La charte vient d'être signée, il est maintenant possible de la consulter en cliquant sur ou de la télécharger en cliquant sur

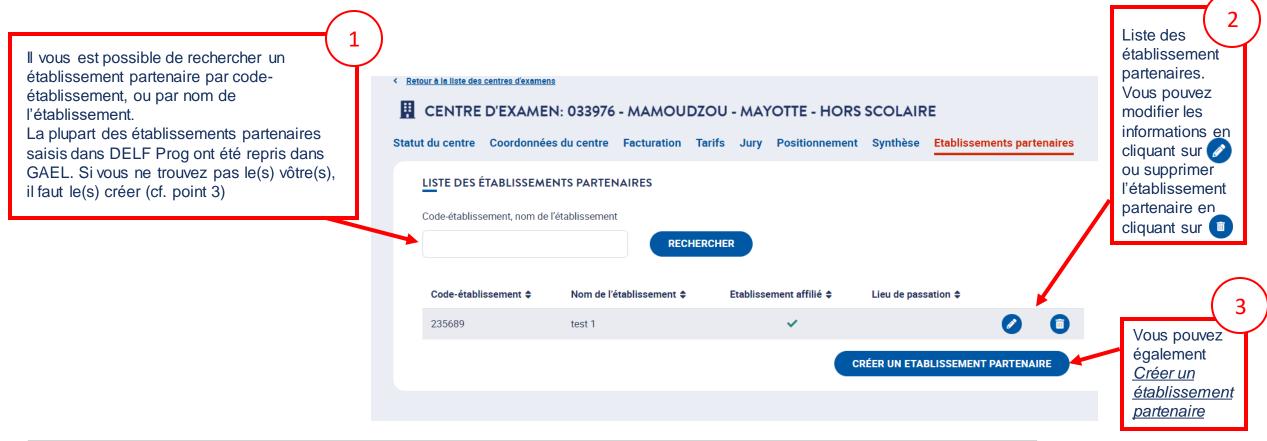


Sans signature de charte, le centre ne pourra pas se positionner sur les sessions d'examen.





4.2. Actions du centre d'examen : établissements partenaires 1/5





Un établissement partenaire peut être soit un simple lieu de passation placé sous l'autorité du centre d'examen auquel il est rattaché, soit un établissement affilié (=structure, en général établissement scolaire, ayant un accord avec un centre d'examen en vue d'inscrire ses candidats à une session ou de recevoir des informations les concernant), soit les deux.

Responsable du service gestionnaire hors scolaire

Suppléant.e du service gestionnaire hors scolaire

Responsable de centre d'examen

Responsable de secrétariat d'examen

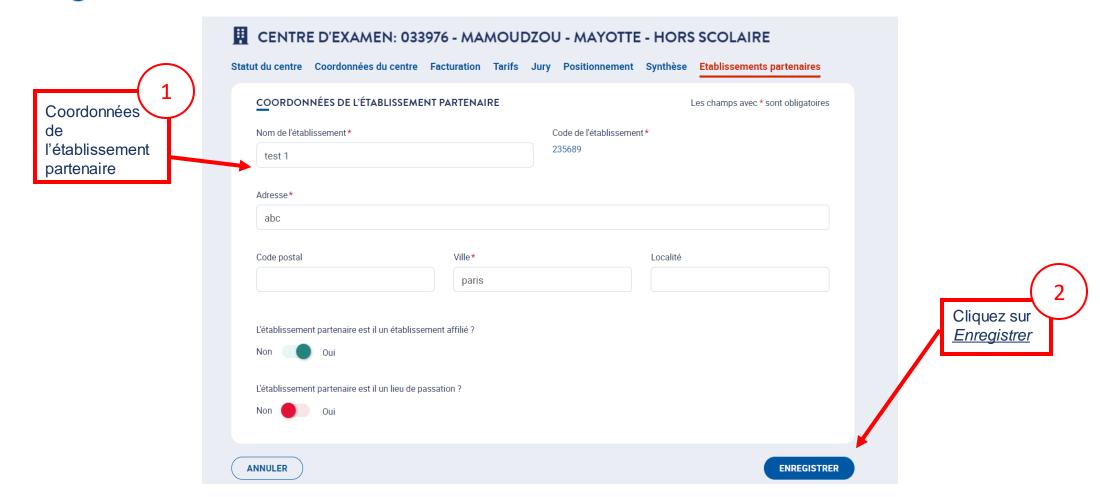




4. Soumission de l'inscription annuelle

4.2. Actions du centre d'examen : établissements partenaires 2/5 – cas d'un établissement partenaire existant

Après avoir cliqué sur 🕜 , vous pouvez modifier les informations de l'établissement partenaire



Responsable du service gestionnaire hors scolaire

Suppléant.e du service gestionnaire hors scolaire

Responsable de centre d'examen

Responsable de secrétariat d'examen





4. Soumission de l'inscription annuelle

4.2. Actions du centre d'examen : établissements partenaires 3/5 – cas d'un établissement partenaire existant

En bas de la page se trouvent les cartouches de correspondants du centre dans l'établissement affilié : ces personnes pourront saisir les inscriptions des candidats après avoir créé leur compte d'accès à GAEL.



Responsable du service gestionnaire hors scolaire

Suppléant.e du service gestionnaire hors scolaire

Responsable de centre d'examen

Responsable de secrétariat d'examen

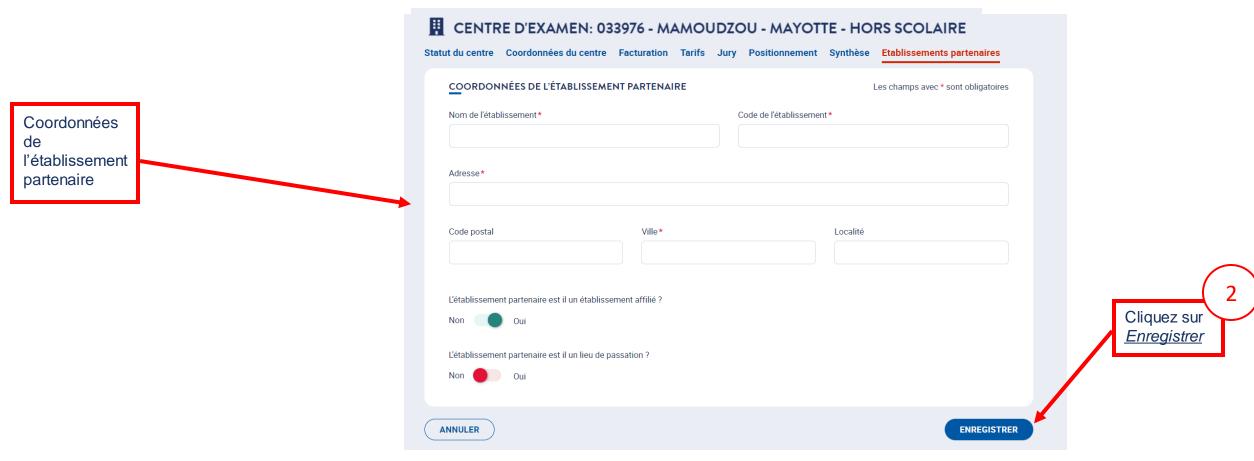




4. Soumission de l'inscription annuelle

4.2. Actions du centre d'examen : établissements partenaires 4/5 – cas de création d'un établissement partenaire

Après avoir cliqué sur Créer un établissement partenaire, vous pouvez renseignez les coordonnées de l'établissement partenaire :



Responsable du service gestionnaire hors scolaire

Suppléant.e du service gestionnaire hors scolaire

Responsable de centre d'examen

Responsable de secrétariat d'examen





4. Soumission de l'inscription annuelle 4.2. Actions du centre d'examen : établissements partenaires 5/5 – cas de création d'un établissement partenaire

En bas de la page se trouvent les cartouches de correspondants du centre dans l'établissement affilié : ces personnes pourront saisir les inscriptions des candidats après avoir créé leur compte d'accès à GAEL.



FRANÇAISE



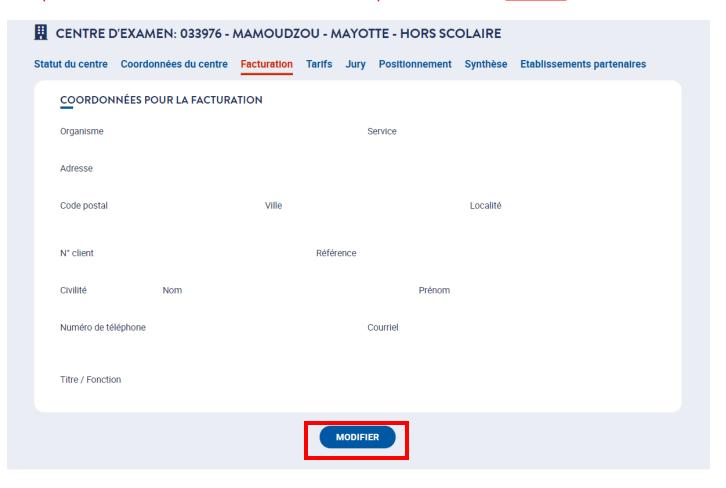




4. Soumission de l'inscription annuelle

4.2. Actions du centre d'examen : Facturation (1/2)

L'adresse de facturation peut être identique ou non à l'adresse du centre d'examen. Cliquez sur le bouton Modifier



Responsable de centre d'examen

Responsable de secrétariat d'examen





4. Soumission de l'inscription annuelle

4.2. Actions du centre d'examen : Facturation (2/2)

En mode modification, il est possible de modifier les données ou bien de déclarer que l'adresse est identique à celle déclarée dans l'onglet Coordonnées du centre.

Si cette case n'est pas cochée, les données sont modifiables. Si elle est cochée, les données sont figées



Sur cet onglet, les centres d'examen doivent renseigner l'organisme payeur (nom de l'organisme et adresse) et non le nom et l'adresse du centre d'examen. Si un centre gère plusieurs centres d'examen, le même organisme payeur doit être renseigné pour les différents centres. Attention, tous les champs marqués d'un * sont obligatoires y compris le champ « N° de client ». Merci de ne pas modifier le numéro de client déjà renseigné dans GAEL.

RATION ille du centre				Les champs avec * sont obligatoires
ille du centre				
		Service		
Ville*			Localité	
	Référence			
		Prénom		
		Courriel*		
	Ville*		Référence	Référence Prénom

Vous pouvez sauvegarder les données ou annuler la modification grâce aux boutons

Responsable de secrétariat d'examen





AJOUTER UN-E ASSESSEUR-E



4. Soumission de l'inscription annuelle

4.2. Actions du centre d'examen : **Jurys (1/2)** cf. Manuel du responsable de centre d'examen DELF-DALF en France (hors DELF scolaire) p.18

Le jury peut être commun à l'ensemble des centres de l'académie ou bien défini au niveau de chaque centre. Dans cet exemple, chaque centre est responsable de la définition du jury



Votre jury doit comprendre au moins 2 assesseurs. Si votre jury comprend plus de 2 assesseur.e.s, vous pouvez en ajouter en cliquant sur ce bouton. Il est possible de renseigner jusqu'à 99 assesseur.e.s

second jury n'a pas lieu d'être)

(vous pouvez saisir des informations identiques si le







4.2. Actions du centre d'examen : Jurys (2/2)

Le jury peut être commun à l'ensemble des centres de l'académie ou bien défini au niveau de chaque centre.

Dans l'exemple ci-dessous, le jury est commun à l'ensemble des centres de l'académie. Seul le rectorat peut modifier sa composition.

•Attention, un changement de jury est à effet immédiat.
La modification doit donc être faite lorsqu'il y a un changement effectif de jury.

RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE



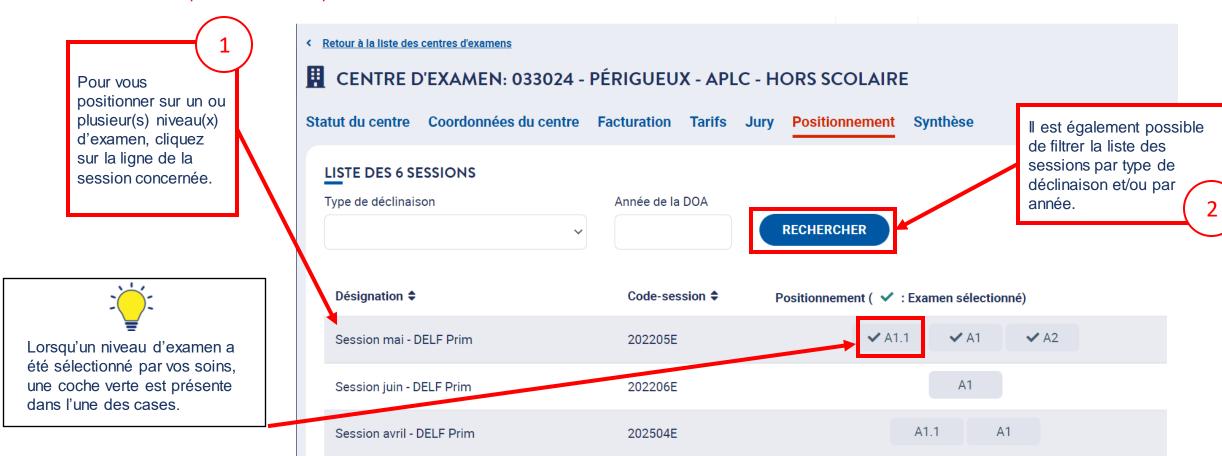
FRANÇAISE



4. Soumission de l'inscription annuelle

4.2. Actions du centre d'examen : Positionnement (1/5)

Sur cet onglet, vous allez pouvoir choisir les sessions sur lesquelles vous souhaitez vous positionner. Les dates et les heures des épreuves collectives ont été définies en amont par FEI et ne sont pas modifiables.







4.2. Actions du centre d'examen : Positionnement (2/5)

Après avoir cliqué sur l'une des lignes de session, vous êtes redirigé.e sur la liste des examens ayant été planifiés pour cette session, par FEI



RÉPUBLIQUE

Tant que vous ne vous êtes pas positionné.e sur un examen, la date correspondant à cet examen est simplement entourée sur le calendrier à droite. Lorsque vous vous êtes positionné.e, le cercle entourant la date est rempli de vert.

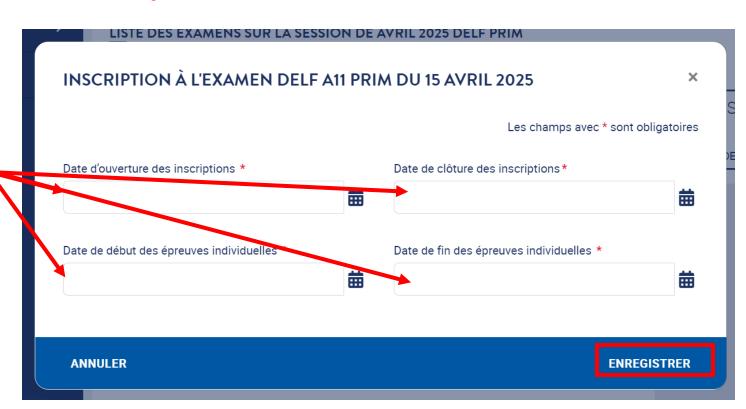




4.2. Actions du centre d'examen : Positionnement (3/5)

Au clic sur le pictogramme « crayon » cette fenêtre s'ouvre. Il faut renseigner les 4 champs en respectant les règles décrites sur la diapositive suivante, puis cliquer sur <u>Enregistrer</u> si les informations renseignées vous conviennent.

Renseignez les dates d'ouverture et de fermeture des inscriptions, et les dates de début et de fin des épreuves individuelles. Dans le cadre du plan de lutte contre les fraudes, la fourchette possible des dates d'épreuves individuelles a été contrainte.





Les établissements partenaires de chaque centre d'examen peuvent disposer d'un compte utilisateur connecté à GAEL et être autorisés à saisir les inscriptions de leurs candidats.





4.2. Actions du centre d'examen : Positionnement (4/5)

Règles de paramétrage des dates d'épreuves individuelles pour un examen donné*

Dates des épreuves collectives (fixées par FEI)	Durée des épreuves individuelles	Date de début des épreuves individuelles	Date de fin des épreuves individuelles	
Obligatoirement entre le 1er et le dernier jour du mois de la session.	dans les 30 jours à partir de l'épreuve collective	Pas avant les dates d'épreuves collectives	Au plus tard le 15 du mois suivant le mois de la session.	

NB : la date de début et de fin des épreuves individuelles peut désormais être identique.

^{*} Dans le cadre du plan de lutte contre les fraudes, la fourchette possible des dates d'épreuves individuelles a été contrainte.

Exemple Session DELF Prim juin 2025	Epreuves collectives	Début épreuves individuelles	Fin épreuves individuelles
Examen A1	7 juin	8 juin	06 juillet
Examen A2	23 juin	23 juin	14 juillet



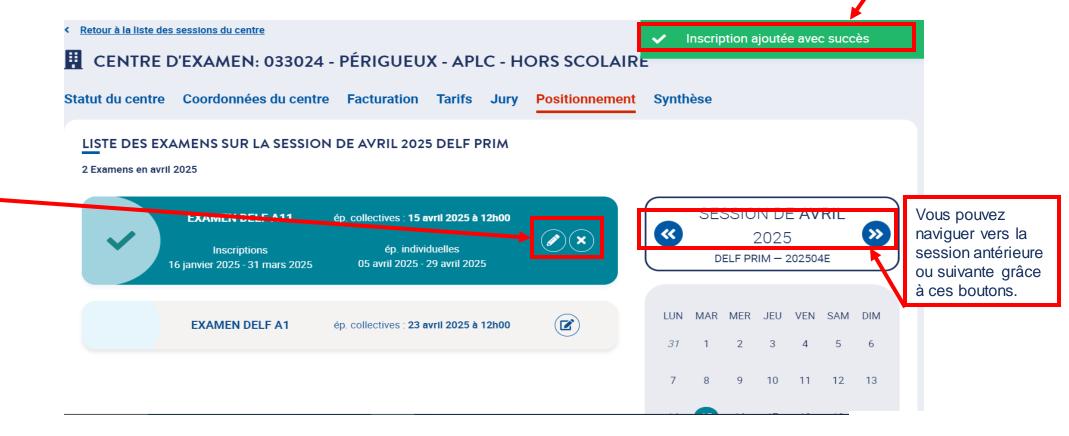




4.2. Actions du centre d'examen : Positionnement (5/5)

Lorsque les dates d'épreuves des examens ont été paramétrées et que vous avez cliqué sur Enregistrer, un message s'affiche dans un bandeau vert et les détails de l'examen en question sont affichés.

Vous
pouvez modifier les
dates renseignées
pour les épreuves
individuelles de
l'examen en cliquant
sur le crayon ou
choisir de ne pas
positionner le centre
sur cet examen en
cliquant sur la croix



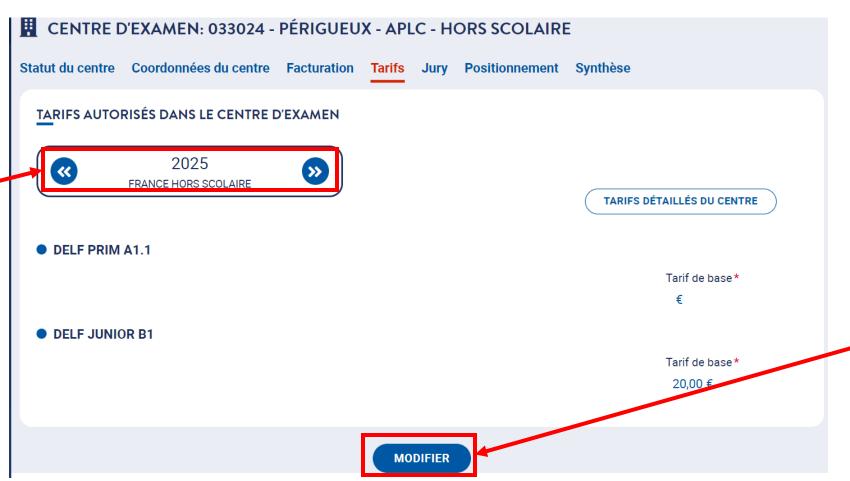




4.2. Actions du centre d'examen : Tarifs (1/3) cf. Manuel du responsable de centre d'examen DELF-DALF en France (hors DELF scolaire) p.21

Les tarifs doivent être définis <u>après</u> que le centre s'est positionné sur des sessions et examens. Sans positionnement, aucune donnée ne sera affichée sur l'onglet Tarifs.

Il est possible de naviguer vers les années précédentes ou suivantes, le cas échéant, en cliquant sur ces boutons flèches.



Cliquez sur le bouton <u>Modifier</u> pour définir des tarifs.
Seuls les tarifs de l'année à venir sont modifiables.

FRANÇAISE

Liberté Égalité



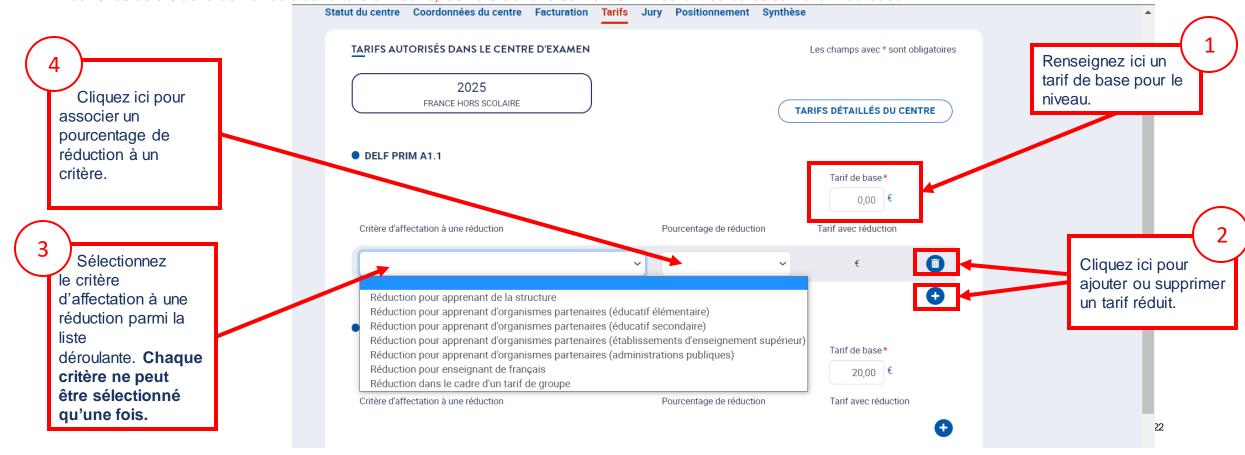




4. Soumission de l'inscription annuelle

4.2. Actions du centre d'examen : Tarifs (2/3)

Après avoir cliqué sur Modifier, vous devez définir un tarif de base pour chaque niveau. Au besoin, vous pouvez aussi ajouter des tarifs réduits pour ce même niveau. Tous les tarifs, y compris les tarifs réduits le cas échéant, doivent être renseignés lors de la demande annuelle. Si les réductions ne sont pas indiquées dans les délais de la demande d'ouverture annuelle, les frais de reversement à FEI seront calculés sur le tarif de base.











4.2. Actions du centre d'examen : Tarifs (3/3)

Une fois les tarifs sauvegardés, vous êtes redirigé.e sur la page suivante en mode consultation :

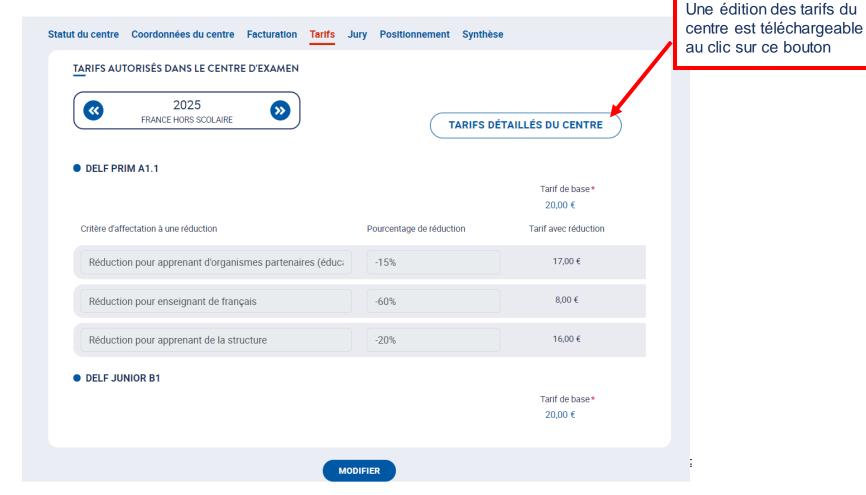


RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE

Liberté Égalité

> Il n'est bien entendu pas obligatoire de définir des réductions lors de la saisie des tarifs. Toutefois, seuls les tarifs et réductions saisis lors de la demande annuelle d'ouverture pourront être appliqués aux sessions de l'année civile suivante. Une modification des tarifs en cours d'année n'est pas possible.







4.2. Actions du centre d'examen : Synthèse

Une fois l'intégralité des données indispensables renseignées, rendez-vous sur l'onglet Synthèse pour soumettre votre demande à la validation du rectorat.





RÉPUBLIQUE

Afin que la soumission soit acceptée, il est obligatoire d'avoir signé la charte, complété les jurys et défini tous les tarifs (réductions comprises le cas échéant). Sinon, un message d'erreur s'affiche.



La soumission de la demande annuelle doit en premier lieu être réalisée par le centre, puis validée par le rectorat et enfin par FEI.

Cliquez ici afin de soumettre votre demande annuelle, puis confirmez.





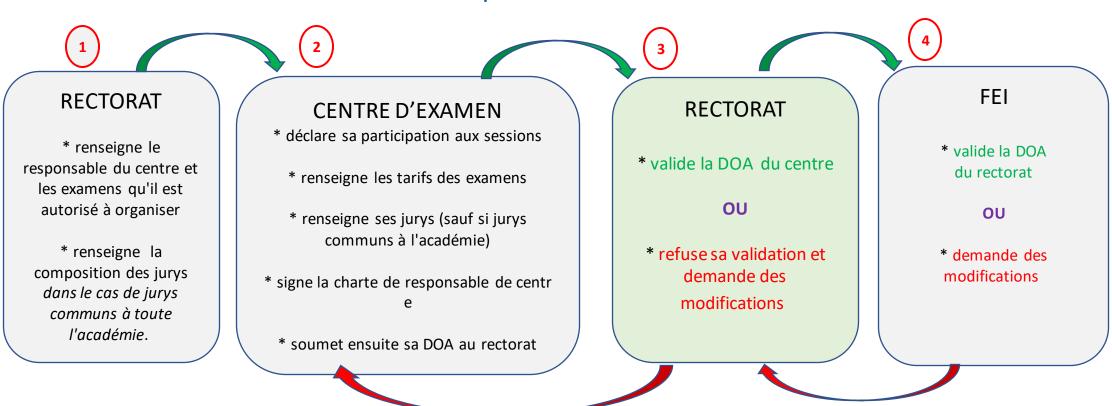
4.3. Actions du rectorat (Gestionnaire et/ou suppléant DELF-DALF hors scolaire)

- Dernière phase





4.3. Actions du rectorat : schéma récapitulatif



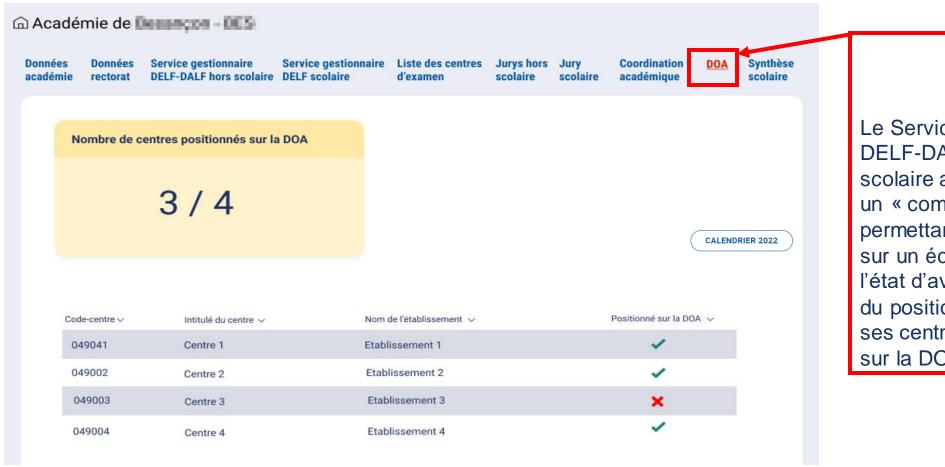
FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité



4. Soumission de l'inscription annuelle

4.3. Actions du rectorat : Positionnement des centres d'examen





Le Service gestionnaire DELF-DALF hors scolaire a à disposition un « compteur » permettant de visualiser sur un écran unique l'état d'avancement du positionnement de ses centres d'examen sur la DOA.

FRANÇAISE

Liberté Égalité

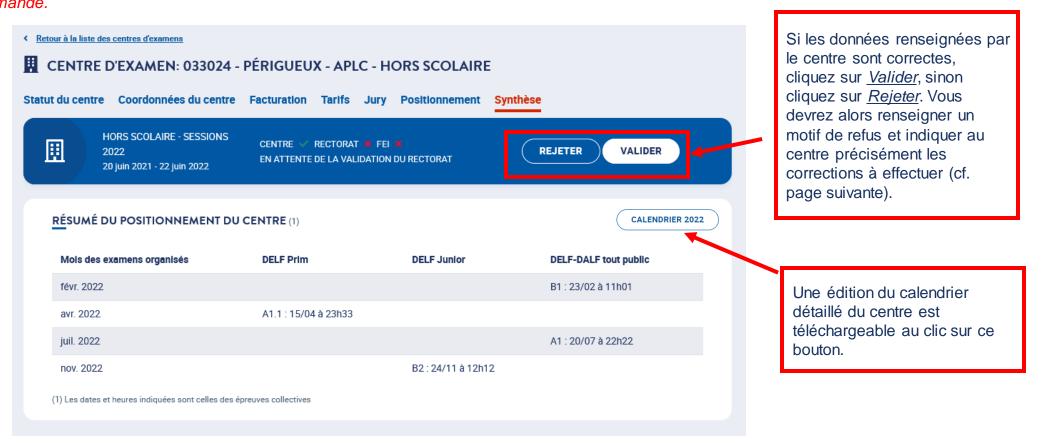




4. Soumission de l'inscription annuelle

4.3. Actions du rectorat : Validation par le rectorat (1/3)

Vous devez vérifier les données renseignées par le centre (=jurys, tarifs, coordonnées) ainsi que son positionnement sur les sessions, puis valider ou rejeter sa demande.



Responsable du service gestionnaire hors scolaire

Suppléant.e du service gestionnaire hs







4. Soumission de l'inscription annuelle

4.3. Actions du rectorat : Validation par le rectorat (2/3) : cas du rejet de la DOA

Lorsque vous cliquez sur « Rejeter », une fenêtre s'ouvre et il est nécessaire de renseigner un motif de rejet. Le motif doit permettre au centre de corriger les données erronées.



En cas de rejet, le centre devra effectuer les corrections demandées puis cliquer sur Soumettre la demande annuelle







4.3. Actions du rectorat : Validation par le rectorat (3/3)

Lorsque le rectorat a validé, FEI doit étudier le dossier. Le gestionnaire de FEI peut soit rejeter, soit valider la demande.

En cas de refus, le rectorat en est informé par notification et par email. Il peut soit effectuer les modifications lui-même, soit déléguer cette tâche au centre, auquel cas le centre devra lui soumettre à nouveau sa demande pour validation.

En cas de validation par FEI, la demande annuelle du centre est enregistrée et verrouillée : les choix effectués ne peuvent plus être modifiés. Le rectorat et le centre concerné sont informés par notification.









www.france-education-international.fr

FRANCE ÉDUCATION INTERNATIONAL

1, avenue Léon Journault 92 310 Sèvres

CENTRE LOCAL À LA RÉUNION

Campus universitaire - 117, rue du général Ailleret 97 430 Le Tampon

